

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**STRATEGIE D'HARMONISATION DE LA
MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE CHAMP
ECOLE PRODUCTEUR (CEP) EVOLUANT
VERS LES CENTRES DE RAYONNEMENT
AU BURUNDI**

Avril 2025

Résumé exécutif

Le présent document est l'aboutissement d'un long processus qui part de l'introduction de l'approche Champ Ecole des Producteurs (CEP) par la FAO en 2008 dans le cadre du Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Elevage (PARSE en sigle) » qui était financé par le FIDA.

Le champs-école des producteurs (CEP) est une approche éducative et participative qui réunit un groupe de 20 à 30 agri-éleveurs qui se réunissent régulièrement durant tout le cycle de production pour apprendre en faisant (Learning by doing) par l'observation, l'expérimentation, l'échange d'idées et l'analyse collective (technique appelée : analyse de l'écosystème agro-écologique « AESA »). Les participants comparent les pratiques locales avec les pratiques améliorées, discutent des résultats et prennent des décisions adaptées à leur contexte.

Le premier programme « Champ Ecole des Producteurs (CEP) » a été mis en place en 1989 en Indonésie pour tester et développer une approche de formation au champ des formateurs sur les méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs du riz (IPM). Initialement, les riziculteurs utilisaient massivement des pesticides causant des problèmes écologiques et pertes économiques. Le champ Ecole était de former ces derniers à observer leurs cultures, comprendre les écosystèmes agricoles et prendre des décisions autonomes plutôt que de prendre des recommandations extérieures.

Au Burundi, l'approche des champs écoles des producteurs a été initiée en 2008 par le FIDA avec un appui technique et méthodologique de la FAO à travers le « Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Elevage : PARSE ». A partir de 2010, la plupart des projets de la FAO et FIDA ont intégré l'approche CEP dans leur mis en œuvre.

Le Gouvernement du Burundi a adopté en novembre 2020, un Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Elevage (DOPEAE , 2020-2027), ayant comme objectif global de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des terres domaniales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière première pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Cet objectif est conforme au Programme National d'Investissement Agricole qui s'est inspiré des projets prioritaires du Programme National de Développement (PND 2017-2027).

Dans ce document de politique, une nouvelle orientation visant l'augmentation de la production et la création de l'emploi a été initiée et adoptée par le Gouvernement. Il s'agit du « Centre de Rayonnement¹ » (CR) aussi bien pour les cultures que pour les animaux d'élevage. Les CEP traditionnels se déroulaient sur de petites parcelles tandis que les centres de rayonnement quant à eux couvrent des superficies plus vastes de 5 à 7 ha pour permettre une intensification des pratiques, une meilleure visibilité et une mise à l'échelle des innovations. Ils offrent l'opportunité de développer des activités génératrices des revenus au niveau des CEP.

En décembre 2022, un dialogue national de deux jours tenu à Bujumbura par le Forum Africain pour les Services de Conseil Agricole (AFAAS) en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Burundi (FAOBI) et le ministère de l'Environnement, de

¹ Une exploitation d'une personne ou d'un groupe de personnes qui se concentre (nt) sur une activité agricole ou d'élevage avec un investissement relativement grand permettant une intensification de la production sur un espace remarquable.

l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE) a posé les bases solides, participatives et inclusives permettant l'évolution de l'approche CEP vers les Centres de Rayonnement.

La stratégie et les analyses présentées dans le document font suite à une volonté d'harmoniser l'approche CEP évoluant vers **les centres de rayonnement** au Burundi en s'inspirant du Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Elevage (DOPEAE 2020-2027) qui répond à la vision du Gouvernement. Le document est bâti sur six (6) chapitres ci-après :

1. Introduction
2. Approche CEP et son développement au Burundi
3. Forces et limites de l'approche CEP au Burundi
4. Stratégie de mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée
5. Les caractéristiques du Centre de Rayonnement (CR) et son évolution
6. Feuille de route pour l'harmonisation de l'approche CEP incluant les cibles prioritaires d'ici 2026 ainsi que les principaux partenaires impliqués pour chaque cible.

Le budget estimé pour la mise en œuvre de la feuille de route est de **3 345 366 USD**, dont 75% (soit un montant de **2 509 025 USD**) revient aux investissements par l'accompagnement des groupes CEP et 25% (soit **836 341 USD**) au fonctionnement par la mise en place d'un cadre d'apprentissage et de concertation pour la pérennisation des acquis.

Le Représentant de l'Organisation
des Nations Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture



PISSANG TCHANGAI Dadémanao

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Agriculture et de l'Elevage



Ir DODIKO Prosper

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	5
CONTEXTE	6
2. Approche CEP et son développement au Burundi.....	8
3. Forces et défis de la mise en œuvre des CEP au Burundi.....	9
3.1. Forces de la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi.....	9
3.2. Défis de la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi	11
A. Modèle de formation	12
B. Cadre des formateurs	15
C. Budgets de formation et de fonctionnement	17
D. Actions Post-CEP	17
E. Coordination et Collaboration.....	18
4. Stratégie de mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée	22
4.1. Orientations stratégiques du Gouvernement	22
4.2. Orientation stratégique de la FAO dans la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée	22
4.3. Axes principaux de la stratégie	23
Axe 1 – Harmonisation de la mise en œuvre de l'approche CEP	23
Axe 2 - Renforcement des capacités des acteurs	25
Axe 3 - Disponibilité d'une documentation de référence sur les CEP harmonisés	28
Axe 4 - Mécanismes de pérennisation des acquis de CEP harmonisé	29
4.3. Schéma de mise en œuvre de la stratégie	31
4.4. Rôle des acteurs principaux dans la mise en œuvre de la stratégie	32
4.5. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie	35
5. Caractéristiques du Centre de Rayonnement et son évolution.....	36
Conditions de réussite	37
6. Proposition de Feuille de Route	37
5.1. Produits des quatre axes	37
5.2. Proposition de Feuille de Route	488

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFAAS/EAFSH: African Forum for Agricultural Advisory Services / Eastern Africa Field Schools Hub

BPEAE : Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

CEF : Conseil à l'Exploitation Familiale

CEP : Champ Ecole de Producteurs

CEPI : Champ Ecole de Producteurs Intégré

CL : Collectivités Locales

CR : Centre de Rayonnement

DGAEVMA : Direction Générale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mobilisation pour l'Auto-Développement

DGATI : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Irrigation

DGP: Direction Générale de la Planification

DOPEAE : Document d'Orientation de la Politique d'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

EFICC : Exploitations Familiales Continues et Compétitives

EMER : Exploitations Modèles Economiquement Rentables

Enabel : Agence Belge de Développement

FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

FdF : Formation des Facilitateurs

ENF : Education Non Formelle

FFS : Farmer Field School

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

GSADRE : Groupe Sectoriel Agriculture, Développement Rural et Environnement

ISABU : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi

MINEAGRIE : ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

MF : Maître Formateur

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisations des Producteurs

PAIOSA : Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole

PARSE : Projet d'Appui à la Reconstruction du Sous-secteur d'Elevage

PIP : Plan intégré du Paysan

PTF : Partenaires Techniques et Financières

REDABU : Réseau de Documentation Agricole au Burundi

S&E : Suivi et Evaluation

CONTEXTE

Le Burundi a connu et connaît, comme tous les pays en développement, des approches de vulgarisation agricoles variées et évolutives, depuis l'époque coloniale. Certaines des approches utilisées étaient plus dirigistes que participatives et partant, peu responsabilisantes pour les principaux acteurs du monde rural, que sont les agriculteurs-éleveurs, dans la mesure où les bénéficiaires n'étaient pas toujours considérés, à un niveau convenable, comme des partenaires actifs dans la prise de décisions concernant la gestion de leurs exploitations.

Les évaluations faites, notamment en Afrique de l'Est, par les spécialistes de la vulgarisation, ont montré que les performances en matière de formation et vulgarisation agricole, ont plutôt été décevantes et les résultats de la recherche, ainsi que les nouvelles technologies, sont toujours restés hors de portée des fermiers. Les messages dictés par les vulgarisateurs ont souvent eu un faible impact sur l'amélioration des techniques culturales.

L'approche « Champ-Ecole-Producteur », se veut participative et se base sur les principes de partenariat, d'éducation non formelle, ainsi que d'apprentissage des pratiques agricoles par l'observation, la découverte et l'expérimentation.

Elle donne donc aux agriculteurs l'opportunité d'apprendre ensemble, de mener des essais et d'adapter les techniques agricoles et les innovations, à travers une méthodologie qui encourage la discussion et l'analyse avec les autres membres du groupe.

Elle ne vient pas supplanter toutes les autres approches en cours d'utilisation par les services de vulgarisation et autres partenaires de développement, dont certains ont conduit à l'atteinte des résultats visibles, mais plutôt les renforcer car l'approche des champs écoles des producteurs, à la différence de la plupart des approches classiques de vulgarisation, renforce la capacité des collectivités locales à analyser leurs systèmes de subsistance, à cerner leurs principales contraintes et à tester les éventuelles solutions. En alliant le savoir traditionnel aux informations externes, les agriculteurs peuvent éventuellement définir et adopter les pratiques et les technologies les plus adaptées à leurs systèmes de subsistance et à leurs besoins, les rendant plus productifs, plus rentables et plus réactifs aux évolutions.

1. Introduction

Au Burundi, l'approche champ école des producteurs (CEP) a été introduite par la FAO en 2008 dans le cadre du: “ **Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Elevage, PARSE en sigle**” qui était financé par le FIDA. Depuis lors, plusieurs programmes, y compris des projets d'investissement à composante CEP, financés principalement par le FIDA, l'Union Européenne, la Banque mondiale, la Coopération Belge (PAIOSA) et d'autres Partenaires au Développement et mis en œuvre en étroite collaboration avec le MINEAGRIE ont permis d'améliorer les conditions de vie socio-économique de milliers d'agriculteurs dans leurs zones de couverture.

En outre, en 2015, une stratégie d'harmonisation de l'approche CEP au Burundi a été élaborée par la FAO en partenariat avec le FIDA et le MINEAGRIE. A cet effet, le Burundi s'est doté de bases solides pour la mise en œuvre de l'approche.

Néanmoins, malgré cette initiative en 2015 d'harmoniser l'approche CEP, on constate encore une multitude d'interprétations de l'approche qui met en cause ses résultats et est une source de confusion par rapport aux caractéristiques du CEP. Le document actuel représente l'initiative de mieux harmoniser et structurer l'approche en identifiant les forces (atouts/opportunités) et faiblesses (défis de mise en œuvre) constatés pendant l'atelier organisé en dates du 21 au 22 Décembre 2022 dans les enceintes du King's Conference Centre. En renforçant les forces et relevant les défis, le document propose dans son chapitre 3, des mesures d'atténuation.

En même temps il est important de signaler qu'en 2020, dans le but d'augmenter la production et dégager le surplus pour la commercialisation afin que « chaque bouche ait à manger et chaque poche ait de l'argent », le Gouvernement du Burundi a adopté en novembre 2020, un Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Elevage (DOPEAE , 2020-2027), ayant comme objectif global de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des terres domaniales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière première pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Dans ce document de politique, une nouvelle orientation visant l'augmentation de la production et la création de l'emploi a été initiée et adoptée par le Gouvernement. Il s'agit du « Centre de Rayonnement² » (CR) aussi bien pour les cultures que pour les animaux d'élevage.

Il a été observé que les deux approches (CEP&CR) pourront bien coexister et si possible se renforcer mutuellement en introduisant des aspects innovants tirés des leçons apprises du passé.

C'est dans ce contexte de volonté réelle de mise en œuvre de l'harmonisation de l'approche CEP au Burundi initiée en 2015 et son adaptation aux priorités nationales actuelles, que le MINEAGRIE en collaboration avec la FAO Burundi et l'African Forum for Agricultural Advisory Services/ Eastern Africa Field Schools Hub (AFAAS/EAFSH), a organisé un atelier de dialogue national de deux jours (21 au 22 Décembre 2022) sur la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi en alignement avec les Centres de Rayonnement dans les locaux du King's Conference Centre à Bujumbura.

Une des recommandations proposait la mise en place d'une équipe technique multidisciplinaire chargée de l'élaboration de la feuille de route y relative. Cette dernière s'est mise à l'œuvre au cours d'une retraite de 5 jours du 16 au 20 Janvier 2023 organisée à l'hôtel Chalet la Concorde à Muramvya suivie d'un atelier élargi tenu en dates du 30 janvier au 1^{er} février 2023 au même endroit, travaux à la base de l'actuel document.

Dans le paysage de vulgarisation agricole Burundais, outre l'approche CEP, de nombreuses autres approches sont mises en œuvre par divers intervenants tels que l'approche EFI (CC), PIP,

² Une exploitation d'une personne ou d'un groupe de personnes qui se concentre (nt) sur une activité agricole ou d'élevage avec un investissement relativement grand permettant une intensification de la production sur un espace remarquable.

EMER, etc. Ces approches ont également fait leurs preuves et sont complémentaires à l'approche CEP. C'est dans cette diversité d'approches et méthodes de vulgarisation, que le présent document partage la vision d'harmonisation de la méthodologie CEP au Burundi. Cette harmonisation vise (i) l'amélioration de la qualité des interventions des acteurs impliqués et leur impact sur l'augmentation de la production et la résilience des ménages burundais, (ii) la création de synergies entre intervenants, et (iii) la pérennisation des acquis. Avec l'harmonisation et mécanismes de pérennisation, une fois mise en place et effectives, l'approche CEP présentera des potentialités intéressantes qui pourront être introduites au niveau des Centres de Rayonnement intéressés afin de booster leur production.

2. Approche CEP et son développement au Burundi

L'approche « Champs – Ecoles – Producteurs (CEP) » aussi appelée « Champs – Ecoles – Paysans » et connu sous le vocable anglais de « Famer – Field – School (FFS) » est une des approches de développement agricole qui accorde la primauté aux connaissances, savoir-faire et expérience des agriculteurs et les valorise dans l'identification des pistes de solutions à leurs problèmes.

L'approche CEP favorise l'expérimentation dans les champs à travers un groupe d'apprentissage par les pairs. Cet « apprentissage par l'expérience » (« Learning-by-doing ») offre un cadre sans risques au sein duquel les agriculteurs issus d'une communauté peuvent travailler ensemble chaque semaine pour expérimenter, observer, discuter et modifier des pratiques agricoles afin de mieux les adapter au contexte local (écologique, économique et social).

Dans un CEP type, 20-25 agriculteurs se réunissent une fois par semaine dans une parcelle mise à disposition par la communauté. A travers le support d'un facilitateur qualifié, ils observent et comparent des parcelles : une cultivée en utilisant les méthodes conventionnelles pratiquées localement servant de témoin, et d'autres, sur lesquelles les producteurs expérimentent avec les « meilleures pratiques » proposées par la recherche. À la fin de la saison culturale, le groupe d'apprenants organise une journée portes ouvertes afin de présenter aux dirigeants locaux, aux responsables gouvernementaux et aux agriculteurs des terres avoisinantes, les résultats du travail entrepris au cours de la saison.

Cette approche peut être utilisée afin d'aborder un large éventail de sujets, y compris ceux relatifs à la gestion des terres, la réhabilitation des terres dégradées, l'élevage, l'agroforesterie, l'aquaculture, la nutrition, la résilience face au changement climatique, la myciculture et d'autres thématiques liées à l'amélioration des moyens d'existence des producteurs. Pour chacun des sujets cités, il existe déjà une documentation y relative tant au Burundi qu'aux niveaux de la sous-région et à l'international.

Dans de nombreux pays, y compris le Burundi, l'approche CEP a démontré sa capacité d'augmenter avec succès les rendements et les revenus des producteurs, tout en renforçant les liens sociaux et facilitant l'émancipation des membres les moins privilégiés de la communauté, en particulier les femmes. Au Burundi, ce renforcement du tissu social est particulièrement évident dans les projets CEP qui accompagnent les ménages même les plus démunis.

L'approche CEP est une approche dynamique qui, actuellement, intègre des thèmes transversaux tels que le système de production familiale, la lutte anti érosive, la fertilité des sols, le lien avec la nutrition et la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique, la

gestion durable des terres, etc. Ces adaptations sont déjà introduites dans les curricula des CEP par certains intervenants comme PAIOSA avec le « Champs d'Ecole Paysans Intégré CEP(I)».

Eléments de base d'un CEP

- Le CEP regroupe 20 à 25 producteurs
- Il se déroule dans une exploitation (pas dans une salle ou sous une paillotte) et dure toute une saison de culture (de la préparation du sol à la récolte) ou sur un cycle de production pour les animaux d'élevage
- Les producteurs du CEP se rassemblent régulièrement (chaque semaine) durant toute la saison
- Dans le CEP, les producteurs cultivent ensemble deux parcelles : une parcelle conduite selon les pratiques habituelles des producteurs de la zone « Pratique Paysanne » et une parcelle où ils expérimentent des techniques de « meilleures pratiques » proposées par la recherche
- Le groupe est appuyé par au moins un facilitateur dont le rôle est de créer des opportunités d'apprentissage par l'expérience plutôt que de diffuser des messages prédéfinis
- Le CEP inclut d'autres études spéciales selon les problèmes spécifiques identifiés par les producteurs
- Le choix de la culture et des études spéciales à conduire est effectué par les producteurs et il doit aider à trouver des solutions à leurs problèmes
- Le CEP permet un apprentissage sur la gestion et l'écologie de la culture, la gestion de la fertilité du sol, le rôle des insectes bénéfiques, la réduction des risques des pesticides.
- Chaque session hebdomadaire de CEP, lorsque la culture est mise en place (en pépinière ou en parcelle), inclut au moins une activité d'Analyse de l'Agro-Ecosystème (AAES) qui se termine par une discussion et des décisions sur la gestion de la culture dans les parcelles Pratiques Paysans et Pratiques Améliorées ;

Alors que généralement un CEP modèle ne dure qu'une ou deux saisons, selon le sujet et la culture d'étude et une année pour les sujets d'élevage, les projets et programmes qui adoptent une approche CEP devraient toujours chercher à intégrer une dynamique de pérennisation des activités post-CEP, par exemple en encourageant les groupes CEP à fonder des associations formelles telles que des clubs ou des coopératives. L'approche CEP fonctionne bien dans le contexte des organisations des producteurs (OP) déjà existantes ou bien lorsque le développement d'associations basées sur les CEP peut devenir la base d'une nouvelle filière. Le développement de réseaux nationaux de associations/coopératives de producteurs issues des groupes CEP peut faciliter une plus grande communication entre agriculteurs, entre agriculteurs et services de recherche et de vulgarisation du gouvernement, et entre groupes d'agriculteurs et marchés tout en fournissant aussi une plateforme nationale permettant d'élargir les collaborations entre différents projets et initiatives.

3. Forces et défis de la mise en œuvre des CEP au Burundi

Lors de l'atelier de dialogue national tenu en dates du 21 au 22 Décembre 2022 dans les locaux de King's Conference Centre à Bujumbura, des travaux de groupes complétés par l'exploitation du document « stratégie d'harmonisation de l'approche CEP au Burundi de 2015 » ont dégagé les principaux atouts/forces et défis de la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi qui sont directement développés dans les paragraphes qui suivent.

3.1. Forces de la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi

Depuis 2008, un nombre grandissant de projets et programmes intervenant dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage ont intégré les CEP comme approche par laquelle de nouvelles idées et pratiques sont adoptées par les organisations et les

producteurs qui deviennent partie intégrante de leur développement. Cette tendance a favorisé l'extension / mise à l'échelle des CEP dans le pays. C'est dans ce contexte que le MINEAGRIE a décidé d'adopter l'approche CEP comme un des outils pratiques participatifs résilients face à la précarité des moyens d'existence du monde rural. Cette dernière est l'une des pistes qui permet d'atteindre les objectifs nationaux de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de cohésion sociale pour le développement et la modernisation du secteur agricole.

Suite aux observations faites et informations collectées, il apparaît qu'un certain nombre d'atouts/opportunités existent au Burundi marquant un grand potentiel d'implantation et une dynamique des CEP :

- Existence d'un dispositif d'animation de champ école des producteurs et de vulgarisation étoffée en ressources humaines : Un nombre significatif de Maîtres Formateurs et de facilitateurs sont disponibles pour l'accompagnement et le coaching des producteurs membres des groupes CEP. Grâce aux nombreux projets ayant le volet CEP en cours ou passés, des Maîtres Formateurs formés existent. Ceux-ci sont des cadres provenant des ONG ou des services de l'Etat, chargés de former des facilitateurs tant externes qu'internes.
- Extension / mise à l'échelle de l'Expérience en CEP au Burundi : La majorité des **provinces** du Burundi sont impliquées dans des projets intégrant l'approche CEP. Ceci représente un grand avantage pour le processus d'harmonisation des CEP et de développement des Centres de Rayonnement parce que tous les BPEAE sont soit déjà impliqués ou possèdent au moins une connaissance générale des deux approches. Ce faisant, la mise à l'échelle des acquis (paquet technologique) des CEP à travers le Centre de Rayonnement, permettrait une meilleure visibilité de ces résultats et la pérennité des activités post CEP.

De plus, certains acteurs sont impliqués comme **partenaires** dans les projets à volet CEP (les institutions gouvernementales, la recherche, les organisations des producteurs, les ONG et Partenaires au Développement). Tous ces acteurs ont appliqué l'approche CEP sur diverses thématiques à travers les projets mis en œuvre. En plus des BPEAE, certaines ONGs ont été aussi impliquées comme prestataires de services. La recherche collabore à différents niveaux dans l'élaboration des fiches techniques et la mise en place de dispositifs expérimentaux impliquant les agri-éleveurs. De nombreuses organisations de producteurs ont reçu et même recherché de manière autonome des formations CEP pour le renforcement de leurs capacités. L'implication de nombreux acteurs à différents niveaux est une condition nécessaire pour le suivi-évaluation effectif des CEP.

- Existence d'organisations de producteurs ainsi que d'agri-éleveurs dynamiques, ouverts aux innovations et intéressés à l'approche CEP : De réelles opportunités d'améliorer les performances des productions agricoles et pastorales, la gestion des infrastructures agricoles et l'accès aux intrants existent. Certaines associations bénéficiaires des formations dans les CEP assurent la gestion communautaire d'activités génératrices de revenus à travers une production agricole et d'élevage. L'intérêt aux CEP manifesté par les agri-éleveurs est un atout pour le transfert de

responsabilités aux associations/coopératives de producteurs au cours des formations.

- Richesse des thématiques des CEP appuyées par les projets : Ceci assure aux bénéficiaires un apprentissage sur des problématiques diversifiées, adapté aux besoins et intérêts spécifiques des participants, tout en favorisant le renforcement des chaînes de valeurs de différentes filières agropastorales et halieutiques. Au même temps, cette richesse de thématiques enrichit le Burundi avec un grand panier d'expériences et de combinaisons entre différents secteurs et montre l'importance de l'approche CEP comme une méthodologie flexible et adaptée pour accompagner le processus de développement sur plusieurs aspects.
- Bailleurs variés : Plusieurs bailleurs de fonds ont accompagné la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi. Ainsi, une disponibilité d'un portefeuille d'origines variées assure à long terme la réalisation du plein potentiel de l'approche CEP et contribue à sa pérennisation.
- Implication grandissante de la recherche : La recherche est actuellement impliquée dans un processus de restructuration en vue de mieux répondre aux besoins réels des agri-éleveurs à travers une plus grande présence sur le terrain. Cette implication lui permettant : (i) de se rapprocher davantage aux agri-éleveurs, (ii) une disponibilité de cette dernière pour l'approche CEP, (iii) une participation à la formation des facilitateurs et à l'élaboration et/ou la révision des curricula de formation, et (iv) une contribution à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi/évaluation.
- Politique de mise en place des Centres de Rayonnement et de mise en commun des terres : La nouvelle politique du Gouvernement pour augmenter la production agricole est la création des Centres de Rayonnement et/ou la mise en commun des terres pour cultiver en bloc c'est-à-dire pratiquer une même culture, préparer le terrain, semer, sarcler et récolter en même temps. Celle-ci transparaît dans le Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et Elevage (DOPEAE). Le Centre de Rayonnement/culture en bloc se distingue des autres entités de production par son paquet technologique plus complet, sa capacité de production et sa capacité de création d'emplois. Les interventions sont concentrées sur l'élevage et l'agriculture selon les spéculations choisies. Ces centres sont créés pour servir à la promotion et la diffusion des technologies innovantes.

Cette nouvelle politique du Gouvernement répondrait en partie au problème constaté dans la plupart des cas de manque de terrain assez grand consacré aux CEP pour mettre à l'échelle les connaissances acquises au cours du cycle d'apprentissage. Il en est de même pour la visibilité des activités d'apprentissage des CEP et de prolongement post-graduation notamment l'initiation des activités génératrices des revenus à l'image des Centres de Rayonnement.

3.2. Défis de la mise en œuvre de l'approche CEP au Burundi

Les différents défis ressortis lors des ateliers et échanges menés sont listés ci-dessous, classés par catégorie et analysés un à un afin de ressortir des recommandations concrètes permettant de

les surmonter. Grâce à ces analyses et recommandations, des activités et actions clés sont dégagées afin de les intégrer à l'approche CEP harmonisé.

A. Modèle de formation

***Défi 1 :** Durée de la formation, fonds alloués et méthode de formation des facilitateurs insuffisants pour assurer le développement de facilitateurs compétents*

***Détails :** Au Burundi, la formation des facilitateurs a généralement une durée de 2 à 3 semaines pour les facilitateurs externes et de 1 à 2 semaines pour les facilitateurs producteurs internes.*

Cette formation initiale, de durée très limitée, ne permet pas une maîtrise complète de l'ensemble des principes et pratiques sous-jacents aux CEP. Les aspects de sensibilisation aux changements de mentalité et style d'enseignement du facilitateur ne peuvent être abordés et intégrés pleinement au cours de cette période, point pourtant clé étant donné que le groupe cible est reconnu comme ayant un faible niveau d'instruction.

Un second aspect mis en avant est l'allocation d'un budget insuffisant aux CEP par certains intervenants suite à un manque de compréhension de la nature et le potentiel de l'approche CEP.

Un troisième aspect est la confusion entre la méthodologie CEP avec celle d'éducation formelle, ou de « salle de classe » classique. Ce point qui compromet sérieusement la qualité des projets CEP. Ainsi, des cibles de formations trop larges peuvent dénoter un manque de valorisation des formations de qualité et de durée suffisante.

***Recommandation :** Organiser la formation des facilitateurs sur l'approche CEP d'une durée suffisante (2 semaines de formation initiale et une semaine de recyclage au minimum) et adaptée aux thématiques considérées (culture, élevage, ressources naturelles, etc.). Les curricula de formation doivent ainsi couvrir toutes les étapes de développement de la thématique abordée, de façon pratique sur le terrain (cycle cultural/de vie de l'animal).*

Pour ce faire, les ressources nécessaires pour le développement et la mise en œuvre de l'approche CEP devraient être mobilisées pour assurer une formation adéquate des facilitateurs.

***Défi 2 :** Modèle de formation « en cascade »*

***Détails :** Dans ce modèle « en cascade », les Maîtres Formateurs forment des facilitateurs (facilitateurs externes), qui à leur tour forment d'autres facilitateurs (facilitateurs internes). Bien que ce modèle soit motivé par la nécessité d'atteindre les cibles de formation prévues par le projet et par des considérations de coûts, cette approche est très susceptible d'entraîner une dilution rapide de la qualité des CEP ainsi que d'aggraver tout problème lié à l'efficacité du suivi et évaluation. La qualité des formations de producteurs est particulièrement dépréciée dans les cas où les facilitateurs externes ont eux-mêmes reçu une formation de durée réduite ou sont encore peu expérimentés. Comme indiqué précédemment, les projets en cours au niveau national ont généralement une durée totale suffisante pour permettre le développement d'une base solide de facilitateurs bien formés. Chercher des raccourcis dans la formation est donc une fausse économie.*

Recommandation : Réaliser la formation des facilitateurs (FdF) par des Maîtres Formateurs expérimentés. Les méthodes d'Education Non-Formelle (ENF) représentent un changement radical dans le comportement professionnel de la plupart des techniciens formés suivant les méthodes traditionnelles de vulgarisation agricole. Les FdF et les CEP projettent les facilitateurs dans un nouveau rôle qui est non seulement différent, mais aussi souvent difficile à intégrer, par rapport à celui que la plupart d'eux ont connu dans le passé. La capacité de « faciliter » peut-être innée pour certains, mais aussi paraître contre-intuitive et difficile pour d'autres. Par conséquent, la connaissance, l'attitude et la confiance en soi d'un Maître Formateur sont essentiels afin de développer des facilitateurs compétents et confiants.

La formation des facilitateurs doit donc être considérée dans une optique d'approche programme. La formation des facilitateurs endogènes/producteurs internes aux groupes CEP doit être assurée par des Maîtres Formateurs des services techniques du MINEAGRIE ou autres personnes ressources assistés par le responsable de l'activité du projet concerné à des fins de complémentarité, d'orientation et de pérennisation.

Défi 3 : *Traitement de sujets techniques comme des mini-leçons ou simples énoncés d'experts au lieu d'être abordés en utilisant les préceptes de l'éducation non-formelle.*

Détails : *Dans ces cas, toute discussion des mécanismes de cause à effet visant à donner une compréhension plus profonde et plus durable du sujet est absente.*

Recommandation : Se baser sur les leçons apprises au cours de la formation en éducation non formelle (ENF) et les intégrer dans la formation sur les sujets techniques et les sujets spéciaux.

Un indicateur important d'un facilitateur qualifié et bien formé est sa capacité à aborder un sujet technique en utilisant des exercices et des métaphores afin que les producteurs puissent en découvrir les propriétés principales et l'application pratique de manière participative.

Défi 4 : *Absence de recyclage des facilitateurs.*

Détails : *Le recyclage est indispensable pour améliorer la qualité des programmes CEP. Sans une opportunité pour le facilitateur de renforcer et élargir ses compétences au fil du temps, il ne pourra pas maintenir sa capacité, en tant que prestataire de services, de répondre aux besoins et attentes de la communauté.*

Recommandation : Organiser une évaluation participative qui servira de base pour la programmation d'une session de recyclage avant la fin de chaque cycle CEP. Ainsi, des sessions annuelles de recyclage durant une à deux semaines devraient être organisées pour donner aux facilitateurs la possibilité d'actualiser leurs connaissances et d'aborder de sujets techniques nouveaux de manière approfondie.

Les sessions de recyclage sont aussi une opportunité pour rencontrer d'autres facilitateurs et de partager des informations et expériences. Ainsi, un réseau social de facilitateurs sera

développé et permettra de renforcer l'ensemble du programme. Par conséquent, l'organisation de sessions semestrielles/annuelles de recyclage doit être intégrée dans les budgets et les plans de travail de tout programme CEP. La sera chargée de la coordination des sessions de recyclage selon les besoins thématiques tandis que les BPEAE devraient être chargés de leur exécution sur le terrain.

***Défi 5 :** Attribution de parcelles de « second choix » et de dimensions insuffisantes pour le champ d'apprentissage.*

***Détails :** Lors de l'installation des expérimentations, il est souvent observé que les terrains mis à disposition ne respectent pas les normes minimales requises pour l'approche CEP en termes de superficie mais aussi sont installés sur des terres marginales non représentatives de la zone.*

Recommandation : Rédiger une convention écrite qui régit les terrains d'apprentissage fournis par les membres du groupe CEP. Ces terrains doivent respecter la superficie minimale d'expérimentation CEP (0,25 ha par site d'expérimentation) avec développement d'une AGR sur une superficie d'au moins 2ha et refléter l'éventail des caractéristiques des terres agricoles de la région. En contrepartie, une subvention potentielle d'un montant estimé à trois mille dollars américains (3.000 USD)³ par CEP/par cycle d'apprentissage sera accordé pour couvrir le kit de base (intrants, matériel didactique, frais de facilitation, etc.) requis pour la mise en œuvre des activités d'apprentissage.

***Défi 6 :** Documentation opérationnelle et technique en langue nationale limitée, non centralisée, et difficilement accessible pour partage.*

***Détails :** Il s'observe une insuffisance de partage de curricula de formation en Kirundi, ce qui conduit à la perte de certains éléments clés nécessaires à la mise en place et l'animation de*

CEP de qualité. Bien que l'approche CEP dépende moins du texte écrit formel par rapport à d'autres approches éducationnelles, les facilitateurs ont néanmoins toujours besoin d'avoir des documents opérationnels et manuels techniques de qualité pour se rafraîchir la mémoire et servir en tant que documents de référence. Des fiches techniques et des guides élaborés au niveau national existent mais sont faiblement diffusés.

Recommandation : Produire des guides de conduite en Kirundi pour la mise en œuvre des CEP. Une capitalisation et centralisation des documents déjà disponibles sera mise en place à des fins de documentation plus poussée (création d'un centre de documentation à la DGAEVMA à l'instar de l'ancien « Réseau de Documentation Agricole au Burundi (REDABU) » et d'une bibliothèque accessible en ligne avec l'appui de la FAO). Les étapes à suivre étant de : (i) faire un état des lieux de la documentation existante à tous les niveaux, (ii) réviser la documentation afin de créer un ensemble de documents de référence qui seront ensuite traduits en Kirundi, et (iii) assurer la diffusion de ces documents aux différents acteurs concernés.

³ Lors de l'atelier d'harmonisation de l'approche CEP de 2011 à Gitega, cette subvention était estimée à 800 USD

Les programmes CEP doivent disposer de documents qui fournissent des descriptions claires et pragmatiques des étapes opérationnelles nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de formations des facilitateurs (FdF) et de leurs recyclages. Ces documents doivent être revus et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adaptés et appropriés aux contextes et défis locaux.

La mise en place d'un CEP doit répondre à certains critères pour chacune des étapes de sensibilisation, installation, animation et suivi et l'évaluation. A cette fin, un guide de base pour la mise en place d'un CEP de qualité a été produit et vient d'être validé au niveau national. Dès que sa traduction en Kirundi est terminée, il devra être multiplié avant son partage à tous les acteurs utilisant l'approche CEP.

Des guides supplémentaires seront élaborés en fonction des objectifs techniques de chaque projet en cours et serviront comme outils de référence (identification d'insectes / maladies / mauvaises herbes / plantes / sols / animaux et leur gestion en utilisant les bonnes pratiques agricoles).

L'ensemble des documents produits, y compris les fiches techniques, seront riches en schémas, photographies, dessins, pictogrammes, et autres visuels facilitant la compréhension et l'interprétation par les utilisateurs, en plus d'être agréables et intéressants. A cet effet, une collaboration avec des artistes locaux est un bon investissement. Des fonds devront être budgétisés pour assurer la révision périodique de la documentation de base ainsi que la production, impression et mise à niveau de cette documentation.

La FAO facilitera l'accès à des documents similaires déjà existants, qui seront adaptés en fonction des besoins. Le comité national de pilotage, qui sera mis en place, conduira le processus de révision des nouveaux outils afin de pouvoir assurer leur qualité et leur pertinence pour le contexte des programmes CEP. Une large diffusion des guides et des fiches techniques existantes ainsi que de celles nouvellement créées en langue locale sera assurée à travers les services décentralisés.

B. Cadre des formateurs

***Défi 7 :** Répartition inéquitable de Maîtres-Formateurs (MF) dans le pays en fonction des thématiques abordées et de la géographie*

***Détails :** A ce jour, le pays compte 47 Maîtres-Formateurs nationaux. Malheureusement leur existence n'est pas toujours connue par certains Partenaires au Développement mettant en œuvre l'approche CEP. De plus, ces experts ne sont pas toujours disponibles pour répondre aux sollicitations diverses de la part des institutions désirant organiser des FdF. Suite à ce manque de disponibilité, certaines institutions, organisations et projets se rabattent parfois sur des facilitateurs externes expérimentés afin d'assurer les FdF, ce qui est en dehors des bonnes pratiques de FdF.*

Recommandation : Augmenter l'effectif des Maîtres Formateurs en veillant à couvrir tous les profils et pour une meilleure répartition géographique formés sur un éventail de thématiques pertinentes afin de satisfaire les besoins en formation au niveau national. En particulier, chaque BPEAE doit être doté d'au moins deux MF (un cadre agronome et un

cadre du domaine de l'élevage). Ceux-ci proviendront des organisations des producteurs, des services techniques étatiques, des programmes et des ONG et travailleront sous la coordination et facilitation des services étatiques régaliens.

Les MF comme les facilitateurs et les producteurs doivent recevoir une formation théorique et pratique de haute qualité, basée sur l'expérience pratique acquise dans les exploitations en couvrant toutes les étapes principales de développement de la thématique.

Ils seront une ressource précieuse aux niveaux national et régional et constitueront la base nécessaire pour assurer la continuité et la qualité des activités à l'appui de projets basés sur l'approche CEP. Ils auront la flexibilité nécessaire pour fournir des services en dehors de la structure de projets spécifiques. Les modalités concrètes de soutien dépendront de l'accord établi entre les projets et les structures gouvernementales et seront à déterminer au cas par cas.

La FAO accompagnera le Gouvernement pour jouer le rôle d'assurance qualité des FdF par les MF au sein des projets et aussi en coordonnant des sessions de recyclage pour MF au niveau national bien que chaque programme/projet gardera un œil vigilant sur cette préoccupation. La disponibilité des MF en est bien entendu soumise à l'approbation des projets/programmes, des ministères sectoriels et autres services auxquels ils sont rattachés. Les accords de collaboration pour une disponibilité des MF pourraient faciliter la mise en œuvre des activités sur les CEP et constituer un bon apport à la compréhension des politiques agricoles.

La présente stratégie propose de mettre dans le portail d'informations la base de données des MF et par thématique.

***Défi 8 :** Collaboration limitée entre certains utilisateurs de l'approche CEP et les services techniques de l'Etat au niveau central et dans les provinces (DGAEVMA, ISABU et BPEAE) lors de la mise en œuvre des CEP.*

***Détails :** Il a été constaté que les projets et les programmes utilisent dans la plupart des cas le personnel des ONG en tant que facilitateurs au lieu d'utiliser des agriculteurs des collines ciblées ou les agents des services techniques de l'Etat (BPEAE) aux fins de pérennisation des acquis de l'approche CEP. Même lorsque ceux-ci sont impliqués, leur participation peut facilement entrer en conflit d'agenda avec leurs tâches quotidiennes et engagements, limitant ainsi leur capacité de faciliter correctement les activités des CEP. Cela témoigne à suffisance que leur engagement avec les activités CEP n'est pas suffisamment reflété dans leurs termes de référence officiels. En conséquence, les résultats ne sont pas satisfaisants car les techniciens ne parviennent pas à être disponibles chaque semaine pour animer des séances du CEP.*

L'atelier d'harmonisation de l'approche CEP qui a eu lieu en janvier 2011 à Gitega a recommandé le recrutement de techniciens zonaux (assistants agricoles et assistants vétérinaires) pour être technicien facilitateur CEP étant donné qu'ils sont généralement plus disponibles et vivent dans la zone d'intervention. Cependant, le nombre de techniciens à ce niveau est insuffisant, même si disponibles pour faciliter les sessions des CEP.

Recommandation : Mettre en place un dispositif d'animation et de suivi des CEP durant tout le cycle d'apprentissage. Ainsi, un cadre légal qui engage des Maîtres Formateurs, des facilitateurs, des points focaux, et un personnel de soutien technique (avec des spécialistes en agronomie, élevage, agroforesterie, aquaculture, nutrition, résilience face au changement climatique, etc.) doit être prévu dans chaque zone d'activités à composante CEP. Des dispositions doivent donc être prises avec les administrations respectives afin d'assurer que: i) une hiérarchie logique des rôles et responsabilités soit en place qui tire parti des structures existantes, pour soutenir les tâches nécessaires et les ressources humaines disponibles, ii) suffisamment de temps soit alloué et disponible dans le calendrier de ces acteurs pour soutenir adéquatement les opérations autour des CEP, et iii) les tâches respectives soient incluses dans les termes de référence de chaque membre de l'effectif.

Une solution est de responsabiliser les techniciens aux niveaux communal et zonal agissant en tant que superviseurs techniques des moniteurs agricoles agissant au niveau des collines. Etant résidents sur chaque colline, ces derniers complétés par des diplômés chômeurs lauréats des écoles techniques et/ou professionnelles, à travers une formation adéquate, doivent devenir les potentiels facilitateurs CEP externes.

C. Budgets de formation et de fonctionnement

Défi 9 : Budgets insuffisants alloués aux formations de facilitateurs (FdF) externes et facilitateurs producteurs endogènes (CEP) ainsi que les frais de mise en place des CEP pour aboutir à des résultats escomptés pour certains projets/programmes.

Détails : Il a été constaté pour les projets / programmes à composante CEP que les fonds alloués à celle-ci présentent des incohérences en estimation des coûts et en matière d'affectation du budget de formation et de fonctionnement de l'approche CEP.

Recommandation : Prendre en considération les leçons apprises du passé dans la conception de nouveaux projets avec un volet intensification agricole mise en œuvre en se basant sur l'approche CEP y compris les estimations réalistes des coûts et échéances en vue de former efficacement les facilitateurs et les producteurs facilitateurs endogènes. Le gouvernement et ses partenaires, à travers le comité de pilotage, veilleront à ce que les coûts unitaires des budgets pour différents types de CEP soient partagés entre les projets au moment de leur conception (pour éviter les duplications) afin d'assurer une certaine cohérence dans la logique de budgétisation au sein d'une fourchette raisonnable de coûts.

L'expertise technique de la FAO peut être mise à profit pour guider la rédaction des budgets lors de l'élaboration de nouveaux projets par la mise à disposition des coûts unitaires des budgets génériques pour les CEP.

D. Actions Post-CEP

Défi 10 : Absence d'une stratégie harmonisée de pérennisation des acquis CEP. Toute vulgarisation agricole vise l'augmentation de la production agricole dans les exploitations familiales pour une amélioration des conditions socio-économique de chaque ménage. Il faut orienter les actions post CEP dans l'adoption des techniques de production et de gestion intégrée de la fertilité des sols des exploitations des facilitateurs, des membres des groupements mis en place et des voisins agriculteurs qui adoptent sur base de ce qu'ils voient.

Détails : Dans la majorité des cas, après la clôture des projets, seule une poignée de CEP se transforment en réseaux de CEP regroupés en OP/coopératives. Le reste dégénèrent et se désolidarisent souvent par manque d'une vision future claire et de stratégies de pérennisation qui puissent maintenir la cohésion du groupe, continuer à augmenter la production et faciliter la mise en œuvre d'activités capables d'améliorer leurs moyens d'existence.

Recommandation : Garder à l'esprit que chaque CEP doit aboutir au développement d'un groupe (par exemple une association ou une coopérative) qui reste actif après le cycle d'apprentissage CEP formel afin d'assurer la réussite d'un programme national sur le long terme.

Pour exploiter cette possibilité chaque acteur/intervenant devra, au cours de la formation et durant la phase de mise en œuvre, préparer les CEP à travers un accompagnement et encouragement à développer leur vision future. Notamment pour évoluer en une entité ou structure d'intensification à grande échelle à l'image des CEPI (Champs Ecoles des Producteurs Intégrés) développés par certains partenaires comme Enabel) évoluant vers les Centres de Rayonnement.

Au regard de la politique actuelle du Gouvernement, à travers le DOPEAE, la promotion des Centres de Rayonnement est une voie incontournable de mise à l'échelle des acquis des CEP et sa concrétisation par la mise en commun des terres. A cet effet, les membres des groupes CEP seront sensibilisés et encouragés à y adhérer en adoptant les technologies innovantes. Par ailleurs, tous les acteurs (Administration, Services Techniques, Partenaires au Développement, etc.) devront conjuguer leurs efforts pour la réussite de cette nouvelle orientation du Gouvernement. Pour ce faire, un appui conséquent de chaque acteur représentant un fonds de pérennisation des CEP sera à prévoir au stade de la formulation de projets et un plan d'action y afférent élaboré.

Les activités génératrices de revenus, l'initiation des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) ainsi que les aspects de cohésion sociale devront aussi faire partie intégrante des CEP et pour autant, lorsque c'est le cas, être inclus dans le budget.

Les leaders des OPs (surtout les personnes respectées et aussi plus impliquées dans la thématique) déjà en place peuvent être aussi formés comme facilitateurs endogènes afin de former leurs membres dans le cadre des CEP et ainsi améliorer leurs capacités techniques et organisationnelles globales.

En outre, les aspects d'intégration aux marchés et des considérations de continuité devraient également être inclus lors de la conception des projets CEP et faire partie du programme de formation des producteurs, par exemple, grâce à l'inclusion de formations sur l'agro-business.

Ceci peut aussi être concrétisé à travers le réseautage des CEP en place, afin d'assurer des complémentarités et synergies entre les activités des différents CEP.

E. Coordination et Collaboration

***Défi 11 :** Faible concertation des acteurs impliqués dans les CEP au niveau national empêchant la synergie et mutualisation des efforts dans la mise en œuvre des activités de formation.*

***Détails :** Une faible communication, partage d'expériences/opinion ou connexion est apparente dans de nombreux projets actuellement engagés dans l'approche CEP au Burundi.*

Recommandation : Mettre en place une structure nationale qui va jouer le rôle global de facilitation et coordination de tous les programmes/projets comprenant un volet CEP. Elle doit comprendre un cadre de concertation et un comité de pilotage, avec le MINEAGRIE comme chef de file. Celle-ci mettra en place une base de données disponible / consultable par différentes parties prenantes (notamment les partenaires au développement) afin de voir qui intervient où, sur quoi et avec quel budget en vue de développer des synergies et complémentarités

Le comité de pilotage sera interministériel et impliquera ainsi toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Cette structure sera basée au sein de la DGAEVMA avec des ramifications au niveau des provinces, où il y aura des unités de coordination provinciales. Le travail de celles-ci doit prendre en compte la compilation des rapports de suivi produits au niveau des communes.

Le cadre de concertation comprendra les responsables des projets/programmes à composante CEP, les BPEAE, et les représentants de la société civile. Cette structure doit avoir l'objectif d'assurer un niveau élevé de cohérence et de qualité ainsi que la continuité à long terme pour les projets/programmes basés sur l'approche CEP ainsi que d'autres approches de vulgarisation mises en œuvre au Burundi.

***Défi 12 :** Faible liaison recherche-vulgarisation dans les CEPs*

***Détails :** Les CEP souffrent d'un faible transfert des résultats de la recherche vers les producteurs en termes de solutions potentielles à proposer et à comparer avec les pratiques paysannes. De son côté, la recherche éprouve des difficultés à connaître et se rapprocher des défis expérimentés par les agri-éleveurs (feedback du terrain vers la recherche). Ce constat est en partie dû à l'insuffisance de budget conséquent alloué à la recherche (ISABU, Universités, etc. ...) et plus particulièrement à la DGAEVMA*

Cependant, la réforme ayant eu lieu au niveau de l'ISABU, cette institution dispose à présent d'un potentiel de renouer la liaison recherche-vulgarisation à travers la mise en place de comités régionaux de recherche associant tous les intervenants (Agri-éleveurs, vulgarisateurs, chercheurs). A travers ces comités des innovations répondant aux besoins réels des producteurs pourront voir le jour.

Recommandation : Nouer des relations étroites entre la recherche-vulgarisation et les projets CEP. Les chercheurs devront être engagés afin d'être en mesure d'apporter des contributions techniques aux séances de FdF et aux recyclages.

Ils contribueront à la production de modules de formation / fiches techniques de qualité au niveau des Centres d'Innovation, sur base des besoins exprimés par les producteurs. Les

technologies innovantes seront ensuite testées avec les producteurs. Des guides pratiques et fiches techniques rendant accessibles ces innovations testées et adaptées au niveau du producteur seront ensuite produites par la *DGAEVMA*.

Cependant, étant donné que la plupart des chercheurs ne sont pas familiers avec les techniques de l'Education Non-Formelle, ce déficit sera surmonté par la formation des chercheurs dans les techniques de l'Education Non Formelle. De même, les facilitateurs devront être en mesure de transformer les connaissances techniques qu'ils reçoivent de la recherche en exercices et concepts utiles pour l'apprentissage et le développement des capacités des producteurs au sein des CEP.

Les innovations déjà validées par les chercheurs doivent être à la portée des utilisateurs de la vulgarisation pour des références éventuelles. A cet effet, la *DGAEVMA* en collaboration avec les Partenaires au Développement devrait organiser un atelier pour leur imprégnation et diffusion aux utilisateurs.

Les chercheurs et les responsables au niveau des Centres d'Innovations recevront ainsi des sessions de mise à niveau leur permettant de comprendre l'approche et de s'en approprier afin de pouvoir être impliqués efficacement dans la formation à la production de curricula CEP.

Défi 13 : Approche CEP non intégrée au niveau des curricula de formation (secondaire technique, professionnelle, universitaire)

Détails : Jusqu'à présent, l'approche CEP n'est pas intégrée dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur, secondaire, technique et professionnel.

Recommandation : Inclure l'approche CEP dans les curricula de formation des écoles techniques et des cours universitaires de socio-vulgarisation. Ceci permettrait d'assurer la formation de manière continue d'un personnel préalablement bien outillé capable de comprendre et/ou gérer des CEP et partant d'assurer leur pérennisation. A cet égard, un renforcement des capacités des ressources humaines concernées doit être planifiée et mis en œuvre.

Défi 14 : Moyens limités sont alloués aux services techniques du MINEAGRIE pour la mise en œuvre et le suivi des CEP.

Détails : Les cadres de la DGAEVMA /BPEAE n'ont pas toujours des facilités pour faire des descentes sur terrain en vue d'effectuer le suivi, l'accompagnement et le coaching des facilitateurs dans la mise en place et la conduite des CEP. Par conséquent, l'appropriation de l'approche CEP par les cadres et agents de la vulgarisation devient limitée.

Recommandation : Mener un plaidoyer national et travailler avec les Partenaires au Développement et les projets pour faire en sorte qu'un appui logistique adéquat puisse dériver du collectif des projets intégrant des activités CEP ; afin d'assurer une mobilité adéquate aux agents de la *DGAEVMA* /BPEAEs, aux niveaux central, provincial, communal, de zones et en particulier, au niveau de chaque colline.

Etant donné que l'approche CEP vise à renforcer les capacités des agriculteurs au niveau communautaire, et à faciliter des interactions cohérentes et efficaces entre toutes les parties prenantes dans le secteur, les cadres et agents du gouvernement constituent une partie importante de tout système intégré de développement agricole, et pour cela ils nécessitent un soutien du Gouvernement et des Partenaires au Développement pour permettre aux agents de vulgarisation de descendre régulièrement sur terrain et ainsi assurer le suivi des activités en cours et un contact continu avec les producteurs.

***Défi 15 :** Faible mécanisme de suivi et évaluation participatif des différentes initiatives des groupes CEP en place.*

***Détails :** Le constat est que dans la majorité des projets, le volet suivi-évaluation est insuffisamment développé et outillé pour fournir un minimum d'informations nécessaires pour suivre la mise en œuvre des CEP.*

Recommandation : Mettre en place un système/cadre de suivi et évaluation harmonisé à tous les projets/programmes semble s'imposer, ce qui permettra de fournir aux bailleurs et au Gouvernement des informations utiles en temps réel qui faciliteront l'évaluation des activités en cours et l'orientation des actions futures. Bien que les bailleurs puissent avoir des nécessités spécifiques pour ce qui concerne la gestion et le suivi de leurs projets/programmes, cela n'empêche pas l'établissement d'un cadre de collecte de données pour le bénéfice de tous et commun à tous les acteurs impliqués.

Plus précisément, l'objectif du système/cadre de suivi et évaluation et apprentissage CEP (SEA CEP) est triple :

- i. Permettre une **amélioration continue** de la gestion des activités et de l'impact des CEP, pour favoriser l'atteinte des résultats escomptés ;
- ii. Disposer d'**informations de base** pour le rapportage, la communication, la capitalisation de bonnes pratiques agricoles, le partage des leçons apprises et la mobilisation de ressources.
- iii. De fixer les perspectives de durabilité et faciliter dans la conception des nouveaux projets du Gouvernement et des Partenaires au Développement.

A travers le SEA CEP, deux aspects sont recherchés :

- i. **La qualité des opérations** ou performance de la gestion ; c'est-à-dire répondre à la question « *Nos activités sont-elles bien menées ?* » Pour les sessions de CEP : processus, qualité, conformité à la planification, etc.
- ii. **L'impact** : « *Nos activités produisent-elles le changement ou effet désiré ?* ». Les changements au cours du CEP (connaissances, compétences, attitudes des producteurs). Les changements de pratiques des producteurs après les CEP (ex: utilisation des bio-pesticides, pesticides, utilisation de la matière organique, observation avant décision, agriculture résiliente, agriculture intelligente, etc. ...).

4. Stratégie de mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée

4.1. Orientations stratégiques du Gouvernement

Le Gouvernement du Burundi a adopté en novembre 2020, un Document d'Orientation de la Politique Environnementale, Agricole et de l'Elevage (DOPEAE , 2020-2027), ayant comme objectif global de contribuer à la protection de l'environnement, à la gestion rationnelle des terres domaniales, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'Etat, la fourniture de la matière première pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Cet objectif est conforme au Programme National d'Investissement Agricole qui s'est inspiré des projets prioritaires du Programme National de Développement (PND 2017-2027).

Dans ce document de politique, une nouvelle orientation visant l'augmentation de la production et la création de l'emploi a été initiée et adoptée par le Gouvernement. Il s'agit du « Centre de Rayonnement⁴ : CR » aussi bien pour les cultures que pour les animaux d'élevage.

Ainsi à moyen/long terme (sur un horizon de 5 ans et plus), le Gouvernement entend doter toutes les provinces des capacités d'animation CEP pour faciliter la compréhension des innovations dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage par tous les producteurs. L'appui au secteur de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage pour le renforcement des capacités des producteurs passera par une concertation permanente et la mise en œuvre de projets de développement par les partenaires techniques et financiers.

4.2. Orientation stratégique de la FAO dans la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée

Etant donnée que les CEP traditionnels se déroulaient sur de petites parcelles, la FAO a opérationnalisé l'approche CEP harmonisée sur des superficies requises aux centres de rayonnement qui couvrent des superficies plus vastes de 5 à 7 ha pour permettre une intensification des pratiques, une meilleure visibilité et une mise à l'échelle des innovations. Ces derniers offrent l'opportunité de développer des activités génératrices des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la gestion des ressources naturelles (basé sur les quatre (4) meilleures : Meilleure Production, Meilleure Nutrition, Meilleure Environnement et Meilleure Vie).

L'approche CEP harmonisée constitue actuellement l'une des approches de formation-vulgarisation qui puisse assurer une contribution aux producteurs dans la réflexion, l'adaptation et la diffusion des innovations techniques et technologiques, ce qui marque une valeur ajoutée dans l'approche de gestion communautaire du développement rural. A travers cette approche, les communautés de base peuvent passer graduellement à une agriculture de marché, davantage axée sur la maîtrise des diverses thématiques nécessaires pour assurer une augmentation de la production agricole afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résiliente aux chocs climatiques et durable évoluant vers les centres de rayonnement à court terme, zone agricole à moyen terme et agropole à long terme.

⁴ Une exploitation d'une personne ou d'un groupe de personnes qui se concentre (nt) sur une activité agricole ou d'élevage avec un investissement relativement grand permettant une intensification de la production sur un espace remarquable.

La mise en œuvre de la stratégie s'est basée sur quatre (4) axes suivants :

4.3. Axes principaux de la stratégie

Axe 1 – Harmonisation de la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée

Le MINEAGRIE doit jouer le rôle de coordination de la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée

Pour jouer pleinement ce rôle régalien, *un renforcement des services déconcentrés du Ministère dans la mise en œuvre et le suivi des activités agro-sylvo-zootechniques et des chaînes de valeur orientée vers le marché dans leurs entités respectives doit être soutenu.* La coordination des activités devra être effectuée à tous les niveaux et les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) joueront un rôle prédominant dans le suivi des CEP harmonisés au niveau des provinces. Le dispositif déconcentré du MINEAGRIE servira de base d'animation pour toutes les activités relevant de son secteur.

Pour soutenir la réalisation de cet axe stratégique, le renforcement sur le plan institutionnel repose sur : (i) un cadre de concertation au niveau national, (ii) un comité de pilotage et, (iii) des unités opérationnelles au niveau des provinces.

A. Cadre de concertation au niveau national (GSADRE)

La stratégie d'harmonisation propose de renforcer un cadre de concertation au sein duquel toutes les parties prenantes seront en mesure d'entretenir des échanges permanents et prendre des décisions de manière concertée. Les acteurs auront aussi la possibilité de partager les scénarios de référence, les cas de succès et les problèmes rencontrés. Le cadre de concertation fonctionnera comme groupe thématique du GSADRE sur les CEP et sera composé par les Ministères impliqués, les Partenaires au Développement et Projets/Programmes, DGAEVMA, BPEAEs, DGP, DGATI&PPF, DGREA, ISABU, IGEBU, OBPE, FABI, FAO BI, PNUD, OIM, FIDA, Enabel, ONG impliquées et des représentants des coopératives/OP.

Le renforcement du GSADRE permettra de :

- Développer une structure et capacité organisationnelle des différents mécanismes sur les CEP harmonisés ;
- Assurer l'harmonisation de l'approche CEP entre les différents acteurs ;
- Assurer une synergie des interventions à tout niveau y compris dans le suivi des différentes interventions ;
- De plus, ce cadre pourrait décider de développer un système d'information et de recherche permettant une meilleure et constante adaptation des thématiques des CEP harmonisés et mise à jour des curricula de formation.

B. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage aura pour mission : (i) d'orienter la mise en œuvre du processus d'harmonisation de l'approche CEP harmonisée évoluant vers les centres de rayonnement,

(ii) de faciliter la collaboration entre les provinces, les partenaires d'exécution et les projets en cours (zones et thèmes d'intervention), (iii) d'assurer la durabilité et de documenter des résultats clés, leur transposition à plus grande échelle notamment dans le développement des Centres de Rayonnement.

Ainsi, la *DGAEVMA* chargée de la Vulgarisation agricole, pastorale, et environnementale s'engage à utiliser la méthodologie CEP harmonisée évoluant vers les centres de rayonnement comme l'une des approches de vulgarisation au Burundi (terrain d'au moins 1 ha).

En même temps, en qualité de structure régaliennne de l'Etat, elle s'engage à veiller sur l'harmonisation de cette approche sur tout le territoire du Burundi.

La *DGAEVMA* s'assurera à ce que :

- Les contenus techniques des CEP harmonisés suivent les conditions optimales de mise en œuvre et respectent l'intégration des sujets transversaux tels que la nutrition et le genre, l'adaptation au changement climatique, etc. ;
- L'approche CEP harmonisée soit adéquatement intégrée dans la conception, la planification et la budgétisation des actions de développement ;
- Les activités et approches des différentes interventions ayant le volet vulgarisation et utilisant l'approche CEP harmonisée agissent de manière complémentaire et synergique afin de faciliter une couverture géographique, temporelle et thématique efficiente ;
- Des stratégies de communication et de plaidoyer sont développées pour faciliter l'harmonisation de l'approche CEP harmonisée et son inclusion dans les documents des politiques développés à différents niveaux ;
- Les partenaires techniques et financiers lors du développement des documents de projets et programmes à volet CEP harmonisée suivent une approche CEP harmonisée de qualité en accord avec les principes méthodologiques partagés ;
- L'approche CEP harmonisée réponde aux attentes des acteurs/utilisateurs (forme de suivi évaluation).

C. Unités opérationnelles au niveau des provinces (BPEAE)

Les unités opérationnelles, que sont les BPEAE, auront pour mission, entre autres, de coordonner les projets/programmes au niveau des provinces et faciliter la formation du personnel des provinces, des communes, des zones et des collines en vue de la mise en œuvre des CEP harmonisés. La mise en place d'un cadre opérationnel assurera la coordination des activités au niveau des lieux d'intervention par le biais des structures déconcentrées du MINEAGRIE. Ces unités opérationnelles garantiront l'implication de la contrepartie étatique dans la mise en œuvre sur terrain des projets et programmes à composante CEP harmonisée. L'unité devra servir de base d'animation pour toutes les activités relevant de son secteur et aucune activité touchant le secteur ne pourra être engagée sans qu'elle soit intégrée dans le processus de planification au niveau décentralisé.

Axe 2 - Renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités est une activité incontournable pour atteindre les missions de l'approche CEP harmonisée. La mise en place d'un dispositif de formation CEP harmonisée efficace nécessite la prise en compte de la formation d'un personnel CEP harmonisée bien outillé comprenant les Maîtres Formateurs et facilitateurs.

La formation des Maîtres Formateurs et facilitateurs sur les techniques d'animation des CEP harmonisés tout au long du cycle des filières, partant du fait que le succès des CEP harmonisés passe nécessairement par la disponibilité d'un personnel bien formé est indispensable. Lors de leur formation, ils doivent expérimenter les caractéristiques fondamentales de l'approche CEP harmonisée :

- *La nécessité de faire la formation dans l'exploitation*, car c'est le milieu où l'on peut faire un apprentissage par la découverte et par l'expérimentation : observer, discuter, analyser, échanger les expériences et prendre les bonnes décisions pour résoudre les problèmes réels rencontrés par les producteurs. C'est ce milieu qui définit la majeure partie du *programme d'apprentissage*.
- *L'aptitude à mener des activités d'Education Non Formelle* des adultes comme méthode d'apprentissage et respect des principes d'andragogie pour mieux valoriser le savoir, le savoir-faire et le savoir être des producteurs (apprenants). Cela rend le CEP harmonisé un outil d'approche participative très efficace pour guider le processus d'apprentissage et confère une aptitude aux producteurs à recevoir des enseignements et partager son savoir faire et ses connaissances.
- *Le respect de la durée de la formation pour un cycle d'apprentissage complet*, couvrant le développement de l'activité et le contenu de formation (curriculum), basé sur les problèmes et les conditions locales des membres (et bénéficiaires) du CEP harmonisé. Comme le contenu de formation dépend des problèmes rencontrés, il peut donc évoluer dans le temps et dans l'espace suivant les zones écologiques.

A. Formation des Maîtres formateurs

Les Maîtres Formateurs constituent le personnel garant de la qualité des CEP harmonisés et pour cela, ils doivent être formés par un personnel ayant une expertise d'un sénior en approche CEP harmonisée. A la fin du cursus de formation, les Maîtres Formateurs doivent :

- Organiser et effectuer la formation des facilitateurs (FdF).
- Superviser la qualité des formations à travers le pays ;
- Garantir l'application effective des normes de mise en place et d'animation des CEP harmonisés ;
- Assurer à tous les acteurs une application correcte de l'approche CEP harmonisée ;
- Contribuer à la mise à jour des curricula de formation ;
- Promouvoir l'égalité et l'équité de participation au point de vue genre dans toutes les instances de prise de décision et à tous les niveaux ;
- Participer à la mise en place d'un système de suivi et évaluation des CEP harmonisés.

De nouveaux Maîtres Formateurs seront formés, autant que possible venant des rangs des facilitateurs actuels, et sont assignés comme assistants d'un MF expérimenté. Ce faisant, ils acquièrent les compétences organisationnelles nécessaires pour finalement être capable de prendre en charge l'organisation et l'exécution d'une Formation des Facilitateurs.

Comme avec les animateurs, les Maîtres Formateurs devront recevoir des recyclages annuels avec une durée d'environ 2-3 semaines. Le recyclage est une opportunité pour introduire de nouveaux thèmes techniques, mais aussi échanger avec la gestion du projet/programme sur des questions liées à la gestion globale du projet/programme et toute autre question d'intérêt commun. Pour cette raison, la direction du projet/programme devrait être disponible au cours de ces recyclages.

B. Facilitateurs

Un facilitateur de CEP harmonisé est un technicien ou un producteur ayant participé à une Formation des Facilitateurs (FdF) et ayant suivi avec succès les tests d'évaluation organisés à la fin de cette FdF. Le facilitateur anime l'apprentissage aux producteurs dans les CEP harmonisés. Il est capable de stimuler l'apprentissage auprès des membres d'un CEP harmonisé. Il guide le processus de façon participative afin d'assurer un échange effectif d'information au sein d'un groupe donné, permettant ainsi à ce dernier non seulement de partager des idées mais également de découvrir et prendre des décisions. Le facilitateur joue donc le rôle de modérateur d'un processus participatif d'apprentissage.

La formation des facilitateurs répond à un certain nombre de critères :

(i) La sélection des facilitateurs se fait parmi les agents techniques de vulgarisation agricole, des techniciens d'élevage et des moniteurs agricoles compétents, au cas échéant, des personnes ressources techniques (notamment les diplômés chômeurs) vivant dans la zone d'intervention du projet/programme. Les techniciens (agronomes et vétérinaires) communaux et zonaux, les moniteurs agricoles, les animateurs d'ONGs et les producteurs qui ont un niveau de formation adéquat seront ciblés pour la FdF. Le facilitateur ayant une formation de base technique (agriculture, élevage, vulgarisation, etc.) et assumant des fonctions de conseiller, vulgarisateur dans le domaine agricole, est dit « technicien facilitateur ». Lorsque le facilitateur est un producteur, il est dit « producteur facilitateur endogène ». Le producteur facilitateur peut être sélectionné pour ses qualités intrinsèques (facilité d'apprentissage, capacités communicationnelle et managériale, etc.) au sein d'un groupe de producteurs participant à un CEP harmonisé. Dans ce cadre, les moniteurs existant au Burundi constituent un maillon important dans le dispositif d'animation des CEP harmonisés. Ils sont des producteurs ayant reçu des formations techniques pour assurer un conseil rural de proximité. Dès lors, leur implication dans l'animation des CEP harmonisés peut renforcer leur capacité d'échange avec les producteurs et surtout constituer un gage de pérennisation de l'approche au niveau des collines.

(ii) L'organisation de sessions séquentielles de formation, alternant des périodes de formation théoriques et pratiques avec des périodes de repos permettant aux participants de retourner à leurs occupations régulières. La durée totale de la formation des facilitateurs varie mais ne peut pas compter moins de 45 jours répartis sur plusieurs sessions de formation sur tout le cycle de la filière, dont 15 jours de formation sur les principes de mise en place et d'animation de CEP harmonisé avec une attention particulière sur l'éducation

non formelle des adultes. Il est aussi possible d'organiser la formation suivant un modèle de formation continue conduit sans interruption sur tout le cycle d'apprentissage. Dans ce cas, les participants sont logés dans un centre de formation où le dispositif est mis en place et suivent la formation en continue durant tout le cycle d'apprentissage.

(iii) Une formation réalisée dans un champ école des facilitateurs pour allier des séquences théoriques de rappel des principes et objectifs des CEP harmonisés, avec des séquences pratiques d'analyse des agro-écosystèmes, et des séances de dynamiques de groupes pour renforcer la cohésion sociale et les échanges entre techniciens et producteurs et entre facilitateurs ;

(iv) La mise en place d'un champ école (associé à la formation) animé par le facilitateur en formation sous la supervision du Maître Formateur. Cet exercice pratique permet déjà au cours de la phase de formation de se familiariser aux échanges avec les producteurs ;

(v) Le recyclage des facilitateurs déjà formés en sessions précédentes, avant de démarrer les formations dans les CEP harmonisés ;

(vi) La collecte des données des CEP harmonisés pour un suivi des performances des producteurs formés (voir paragraphe suivant).

C. Suivi & Evaluation apprentissage de la qualité des CEP harmonisés en place

La stratégie d'harmonisation vise à intégrer, dans les tâches/attributions institutionnelles des BPEAE, un dispositif de Suivi et Evaluation (S&E) spécifique aux CEP harmonisés. Le Suivi et Evaluation constitue un élément fondamental dans la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée. Les agronomes communaux et techniciens de zone formés en approche CEP harmonisée peuvent jouer le rôle de points focaux techniques et administratifs CEP harmonisés, chacun à son niveau. Les BPEAE, en collaboration avec les responsables des projets/programmes, doivent mettre à la disposition de ces agents formés les moyens nécessaires pour un suivi régulier des CEP harmonisés installés. En outre, les informations relatives au CEP harmonisé doivent parvenir au BPEAE via les techniciens communaux et les techniciens de zones. Des outils de suivi doivent être élaborés à cet effet pour faciliter la collecte d'informations relatives au déroulement des activités CEP harmonisés.

Ainsi, afin d'assurer un suivi convenable des CEP harmonisés en cours au niveau national :

- Les agronomes communaux facilitateurs visitent les CEP harmonisés installés et en activité dans leur commune. Pour leur faciliter la tâche, cette activité doit être inscrite dans leur programme mensuel d'activités et ainsi assurent un suivi adéquat des animations des CEP harmonisés.
- Les techniciens de zones en tant que superviseurs des CEP harmonisés appuient les moniteurs agricoles dans l'accomplissement de leur rôle de facilitateurs producteurs. Ils exploitent les documents, tels que les journaux de CEP harmonisé, pour collecter les données et faire le point régulier des besoins pour le bon fonctionnement des CEP harmonisés.
- Les moniteurs, à partir des CEP harmonisés de 2^{ème} génération, animent seuls des CEP harmonisés. Pour un meilleur suivi de leur activité, l'outil le plus indiqué est le journal des CEP harmonisés, qui rend compte à une fréquence

hebdomadaire de toutes les activités exécutées au cours des animations des CEP harmonisés.

- La fréquence à laquelle les techniciens communaux et de zone sont en mesure d'effectuer des visites au CEP harmonisé dépendra des moyens disponibles et de la charge de travail en termes de nombre total de CEP harmonisé sous leur responsabilité. La qualité du CEP harmonisé tend à être, en partie, corrélée à l'appui fourni, il est donc important d'assurer une supervision adéquate par les points focaux bien formés.

Pour que le dispositif soit fonctionnel, il est important que les conditions suivantes soient remplies :

- Des outils/canevas pour le Suivi et évaluation sont à disposition des acteurs chargés du suivi, par exemple le Journal CEP harmonisé, la base de données pour le suivi opérationnel des activités et ainsi de suite ;
- Les capacités d'intervention des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage leur permettent de suivre leurs tâches grâce à un appui en équipement de collecte et d'analyse des données ainsi que la logistique pour le suivi de terrain ;
- Les acteurs sur le terrain sont davantage impliqués et motivés à travers des synergies d'intervention et de mutualisation des ressources.

Axe 3 - Disponibilité d'une documentation de référence sur les CEP harmonisés

La mise en œuvre pratique de la stratégie nationale sur l'approche CEP harmonisée repose sur la mise à disposition des acteurs d'une documentation comprenant des guides, curricula et autres référentiels des CEP harmonisés.

A. Actualisation d'un guide de conduite des CEP harmonisés tenant compte des Centres de Rayonnement

Le souci d'une harmonisation des différentes méthodologies de CEP harmonisé utilisées par les différents intervenants au Burundi exige l'élaboration d'un guide harmonisé pour la conduite des CEP harmonisés au Burundi.

La prise en compte des Centres de Rayonnement dans le guide méthodologique de conduite des

CEP harmonisés produit et validé se concrétisera à travers l'élaboration d'une annexe portant sur ce sujet spécifique. A ce titre, l'élaboration de ce document est une activité prioritaire qui doit être programmée dans cette stratégie.

Il s'agira de fournir aux facilitateurs un document de référence qui présente le Centre de Rayonnement en mettant l'accent sur les aspects méthodologiques et thématiques centraux et sur les bonnes pratiques agricoles. L'appropriation de ce document par les facilitateurs apportera une valeur ajoutée qualitative à l'animation des réseaux des CEP harmonisés.

B. Mise en place d'un système de révision des curricula de formation (intégrant aspects techniques et aspects pédagogiques)

La stratégie d'harmonisation vise à intégrer dans les tâches/attributions institutionnelles du MINEAGRIE (*DGAEVMA*), un système de révision des curricula CEP harmonisés, en collaboration avec la recherche, capable de répondre aux nécessités de mise en œuvre des activités CEP harmonisés.

Les curricula de formation constituent un support didactique auquel on peut apporter des modifications en fonction des besoins et défis locaux. Son contenu est un mélange d'expériences acquises avec les différentes formations des facilitateurs et des producteurs mais aussi d'autres expériences issues de la recherche et d'institutions spécialisées dans le domaine de la vulgarisation agricole.

Les différentes filières, portes d'entrée des CEP harmonisés, doivent être abordées à travers des guides élaborés à cet effet. Ces guides seront constitués des différents modules techniques à aborder tout au long du cycle de la filière.

Pour chaque filière, la rédaction des curricula de formation devrait être faite par une équipe pluri disciplinaire composée de Maîtres Formateurs, d'autres personnes ressources des directions techniques du MINEAGRIE, de l'ISABU, de l'Université et des Partenaires au Développement. Le curriculum de formation doit être édité en prenant en compte les aspects suivants :

- Le choix d'édition en Kirundi pour faciliter la compréhension et l'appropriation et dans la langue d'enseignement sur lequel les supports didactiques doivent être édités ;
- L'équilibre entre les différentes thématiques de formations abordées dans les CEP harmonisés ;
- L'expression de l'Education Non Formelle à travers des exercices de dynamique de groupe et cohésion sociale et les choix des modalités d'évaluation ;
- Le choix du système de suivi et de l'autoévaluation et de l'évaluation externe des activités qui sont menées.

C. Capitaliser et diffuser les cas de succès de CEP harmonisé aux niveaux national, régional et international

Les cas de succès documentent les expériences et leçons tirées. C'est une stratégie qui vise surtout la complémentarité, la synergie et le partage de bonnes pratiques entre les communautés et ainsi enrichit les acteurs tout en facilitant la diffusion des innovations.

Les connaissances seront gérées dans un processus de collecte, d'édition et de diffusion de savoirs auprès de tous les acteurs impliqués dans les projets/programmes en utilisant des supports adaptés aux cibles : fiches de bonnes pratiques, études de cas, boîtes à images, documentaires sur supports vidéo et émissions radiophoniques aussi bien qu'à travers les Clubs d'Ecoute Communautaires.

Axe 4 - Mécanismes de pérennisation des acquis de CEP harmonisé

La pérennisation **des acquis** de l'approche CEP harmonisée devrait : à la base, mettre en place et animer un réseau d'acteurs de CEP harmonisé ; à mi-parcours, appuyer la création

d'associations/coopératives de producteurs/Centres de Rayonnement et renforcer les liens avec les marchés et au sommet, il faudra incorporer l'approche CEP harmonisée dans les programmes et les stratégies nationales de développement agricole.

A. Mettre en place et animer un réseau d'animateurs (Maîtres Formateurs et facilitateurs) CEP harmonisée

Les acteurs formés et sensibilisés sur la méthodologie CEP harmonisée devraient s'organiser en réseau pour un travail régulier en synergie et une bonne prise en charge des intérêts des membres à tous les niveaux de décision et dans tous les secteurs. Le réseau devient le point focal pour toutes les activités CEP harmonisées, pour lequel chaque projet/programme, bailleur de fonds et chaque initiative ayant l'intention de mettre en place des CEP harmonisés pourront avoir accès facilement à toutes les informations et ressources humaines nécessaires pour planifier et implémenter les activités.

Pour ce faire, les mesures importantes sont :

- Améliorer la visibilité des CEP harmonisés auprès des structures de tutelle, des autorités locales et des partenaires au développement ;
- Responsabiliser les agents des BPEAE dans la mise en œuvre d'activités identifiées en commun accord ;
- Développer une stratégie de communication intra et intercommunautaire ;
- Assurer l'échange d'informations et d'innovations techniques sur la gestion des cultures/animaux d'élevage, des maladies et ravageurs ainsi que sur les techniques d'animation ;
- Impliquer les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités à travers les protocoles d'accord ;
- Servir d'interlocuteur aux coordinations nationales ou aux partenaires impliqués pour faire des suggestions d'améliorations ;
- Appuyer le plaidoyer et la formulation de nouveaux projets et activités avec de nouveaux partenaires ;
- Veiller à la qualité des CEP harmonisés à travers un suivi-évaluation des apprentissages CEP harmonisés et un appui technique nécessaires.

B. Appuyer la création de coopératives de producteurs formés dans les CEP harmonisés et renforcer le lien avec les marchés

La stratégie vise à renforcer les CEP harmonisés dans leur mise en réseau autour des filières afin d'assurer la pérennisation de leurs activités.

Les membres d'un CEP harmonisé organisés en groupes développent la potentialité et souvent le désir de continuer à rester unis pour continuer le parcours visé à améliorer leurs conditions de vie. A la suite d'un cycle de formation CEP harmonisé, les groupes de participants s'organisent en associations ou coopératives qu'il maintient le groupe vital et l'aide à se poser et à travailler sur la base d'objectifs clairs. Toutefois, cela ne doit pas empêcher l'adhésion d'autres membres de la communauté.

L'évolution des groupements CEP harmonisés en coopératives a un triple avantage :

- Le premier est que les coopératives peuvent devenir un point focal important pour la poursuite du développement et la multiplication/mise à l'échelle des CEP harmonisés : d'un côté, pour veiller à la durabilité des activités mises en œuvre par les CEP harmonisés, d'un autre côté à travers la formation des membres des coopératives en tant que facilitateurs aussi bien qu'à travers la participation des coopératives à l'identification des agriculteurs qui participeront aux CEP harmonisés dans leurs localités.
- Le deuxième avantage est d'avoir un groupement plus adapté à gérer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) qui se focalisent plutôt sur la phase post-production. Les coopératives sont appropriées pour gérer les activités financées par des fonds de microcrédit et pour renforcer les liens des agriculteurs avec les marchés. En effet, les membres des coopératives ont besoin d'un support et d'une formation complémentaire à celui des CEP harmonisés telle que : la gestion financière et organisationnelle des coopératives, l'accès au microcrédit, la capacité d'élaborer des plans d'actions. Cette capacitation porte aussi sur la gestion de centre de transformation des produits alimentaires et à la compréhension des opportunités commerciales. Cela met en marche un processus à long terme assurant une durabilité au processus de développement démarré avec le CEP harmonisé. Donc l'évolution des CEP harmonisés en associations de producteurs ou coopératives peut être une bonne stratégie de la pérennisation des acquis de CEP harmonisé à travers le développement des Centres de Rayonnement.
- Le troisième avantage est le développement des chaînes de valeur pour les filières prometteuses.

C. Incorporer l'approche CEP harmonisée dans les Programmes et les Stratégies Nationales de Développement Agricole

La stratégie d'harmonisation vise à adopter une approche programme tenant compte de l'approche CEP harmonisée dans les politiques et programmes nationaux de développement agricole durable.

Les activités CEP harmonisés peuvent être incorporées dans les Politiques et Programmes Nationaux de Développement Agricole à travers un mécanisme défini et structuré, comprenant un budget détaillé, de sorte que l'approche devienne partie intégrante de la modalité d'action régulière du secteur agricole, soit pour les projets élaborés directement par le Gouvernement que ceux des bailleurs externes.

4.3. Schéma de mise en œuvre de la stratégie

La Stratégie nationale de mise en œuvre des CEP harmonisés devra être le cadre de référence de la mise en place et l'animation des CEP harmonisés au Burundi pour l'ensemble des projets de développement avec des composantes de renforcement de capacités techniques et organisationnelles. Le schéma de mise en œuvre de la stratégie repose sur les étapes suivantes :

La clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs, comprenant les structures de recherche, de vulgarisation, des organisations de la société civile agricole et les organisations de producteurs ;
Définition des rôles et responsabilités des différentes Directions et des services du

MINEAGRIE.

La définition de mécanismes de coordination, de concertation et de suivi-évaluation, souples et efficaces ;

L'élaboration de programme de formation des techniciens et des producteurs qui répondent aux normes des CEP harmonisés de qualité ;

L'identification et l'allocation des ressources nécessaires.

Les Projets/Programmes en cours constituent une bonne contribution initiale pour la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des CEP harmonisés.

4.4. Rôle des acteurs principaux dans la mise en œuvre de la stratégie

(i) Cadre de concertation au Niveau National

Au niveau du GSADRE, un groupe thématique portant sur la création d'un cadre de concertation au sein duquel toutes les parties prenantes seront en mesure d'entretenir des échanges permanents et prendre des décisions de manière concertée.

La mise en place de ce cadre permettra de :

- Développer une structure et capacité organisationnelle des différents mécanismes sur les CEP harmonisés ;
- Assurer l'harmonisation de l'approche CEP harmonisée entre les différents acteurs ;
- Assurer une synergie des interventions à tout niveau y compris dans le suivi des différentes interventions ;
- De plus, ce cadre pourrait décider de développer un système d'information et de recherche permettant une meilleure et constante adaptation des thématiques des CEP harmonisés et mise à jour des curricula de formation.

(ii) Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage aura pour mission :

- d'orienter la mise en œuvre du processus d'harmonisation de l'approche CEP harmonisée évoluant vers les centres de rayonnement ;
- de faciliter la collaboration entre les BPEAE, les partenaires d'exécution et les projets/programmes en cours (zones et thèmes d'intervention) ;
- d'assurer la durabilité des résultats clés et leur transposition à plus grande échelle. Ainsi, la *DGAEVMA* est chargée de la coordination des activités sur les CEP harmonisés et du conseil technique pendant la phase de développement des Projets/Programmes.

(iii) La Direction Générale d'Agriculture, de l'Elevage et de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement (DGAEVMA)

Au niveau de la coordination, il sera mis en place au niveau de la *DGAEVMA* sous l'autorité du MINEAGRIE, une unité de coordination des activités CEP harmonisés. Cette unité sera l'instance de contrôle qui assurera la cohérence de l'approche CEP harmonisée au sein du système de vulgarisation agricole et de tous les Projets et Programmes. L'unité organisera

des réunions de programmation et de bilan des activités CEP harmonisés tout en donnant des orientations et des directives nécessaires à la promotion des CEP harmonisés vers les centres de rayonnement.

(iv) Les Institutions de Recherche (ISABU, Universités et autres)

Il est proposé que les institutions de recherche participent à l'animation des CEP harmonisés, aux révisions de curricula de formation et au suivi opérationnel. Les *Comités régionaux de la recherche agronomique* (pour le cas de l'ISABU) sont des Centres d'Innovation installés dans chaque zone agro-écologique qui peuvent collaborer avec les comités de producteurs afin de continuer l'expérimentation sur le terrain. Les comités serviront aussi comme cadre pour des rencontres régulières afin de suivre et capitaliser les innovations développées. Les agri-éleveurs y discuteront de leurs problèmes et les solutions testées qui seront mises à profit par les institutions de recherche. En outre, ces structures auront aussi une fonction de plaidoyer pour obtenir des ressources financières afin de résoudre ces problèmes.

(v) Les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE)

- Les BPEAE doivent jouer le rôle d'organes opérationnels de l'approche CEP harmonisée. Une fois formé dans l'approche CEP harmonisée, le personnel technique (techniciens agronomes et vétérinaires communaux, assistants agricoles et techniciens aides vétérinaires zonaux et les moniteurs agricoles et Agent Communautaires Santé Animale au niveau des collines) capable d'utiliser l'approche CEP harmonisée et de garantir la bonne utilisation par les autres acteurs projet/programmes acteurs dans la vulgarisation agricole. Les BPEAE pourront assurer une bonne diffusion des pratiques CEP harmonisée en milieu rural et mettre en œuvre un système de vulgarisation agricole à travers un mécanisme coordonné au niveau national. Les BPEAE doivent :
- Fournir un réseau de personnel bien formé pour l'implémentation des activités CEP harmonisés ;
- Assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des CEP à travers des réunions de coordination trimestrielles ;
- Assister l'exploitation des synergies des Projets et Programmes intervenant dans les provinces ;
- Participer aux missions de suivi et d'évaluation des CEP harmonisés ;
- Veiller à l'application des directives du MINEAGRIE sur les CEP harmonisés.

(vi) Les Partenaires au Développement

Ce sont les partenaires clés de mise en œuvre de la stratégie à travers les Projets et Programmes.

Il s'agit des institutions d'appui technique et de contribution financière nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation. Avec les moyens limités des services de vulgarisation, les partenaires au développement doivent apporter un appui technique et financier à cette structure pour le développement du secteur agricole.

La promotion des CEP harmonisés en appui au système de vulgarisation ne doit pas être mise de côté et aura également besoin de ces ressources complémentaires.

(vii) Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile, y compris les Organisations des Producteurs (OP) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG), ont joué un rôle prépondérant dans l'introduction et la diffusion des CEP harmonisés au Burundi en fournissant des facilitateurs techniques dans plusieurs projets/programmes. Des organisations faitières ont aussi conduit et diffusé des CEP harmonisés dans plusieurs provinces. Ce rôle sera renforcé aussi bien au niveau du suivi que pour l'animation des CEP harmonisés.

(viii) Les Collectivités Locales (CL)

Les collectivités locales sont des institutions décentralisées, représentées par les provinces, les communes et les collines. Elles *seront directement impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie* et auront ainsi, ensemble avec les services techniques déconcentrés, un rôle déterminant à jouer dans la planification, la programmation et la budgétisation des actions de développement en vue de garantir la prise en compte de l'approche CEP harmonisée dans les plans locaux de développement.

(ix) Les groupes cibles

Les groupes cibles ne seront pas des bénéficiaires passifs, mais plutôt des acteurs actifs. Ils s'investiront pleinement dans la définition de leurs besoins et priorités, dans la formulation des Projets et Programmes devant répondre à leurs besoins ainsi que dans le financement et la mise en œuvre des actions à mener. Ils seront ainsi partie prenante dans les activités de planification, de suivi et d'évaluation. A travers leurs différentes formes d'organisation, *ils seront des interlocuteurs incontournables pour la mise en œuvre de la stratégie.*

(x) FAO (Burundi et Siège)

Plus de 30 ans d'expérience dans l'approche CEP harmonisée ont permis à la FAO de collectionner une expérience vaste et diversifiée sur les différents aspects qui composent le processus CEP⁵ harmonisé. Par conséquent, le rôle de la FAO dans le soutien de la mise en œuvre de la stratégie pourrait être très important, spécialement dans la phase de démarrage.

La FAO-Siège pourrait donner un soutien important au niveau du deuxième axe de la stratégie, en particulier pour ce qui concerne la formation et le recyclage des Maîtres Formateurs à travers la mise en contact avec un réseau d'experts CEP séniors, le support dans la rédaction de termes de référence (TdR) pour les animateurs CEP et dans la mise en place du système de Suivi & Evaluation et apprentissage des CEP harmonisés (en mettant à disposition les outils nécessaires). Au niveau du troisième axe, la FAO-Siège pourrait fournir un support pour la révision régulière du guide méthodologique harmonisé au niveau national pour la conduite des CEP harmonisés et pour la révision/élaboration des curricula de formation CEP harmonisé.

La FAO-BI poursuivra l'appui à l'organisation des formations et recyclages des Maîtres Formateurs et des facilitateurs, et de la révision/ élaboration du guide méthodologique et des curricula de formation aussi bien que dans la capitalisation et diffusion des cas de

⁵ <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/ipm/ippm-in-west-africa/en/>

succès par tous les canaux. En plus, la FAO-BI soutiendra la stratégie dans le processus de renforcement des producteurs ayant participé à la formation CEP harmonisée afin de leur permettre de s'organiser en coopératives de producteurs et mieux se connecter avec le marché.

4.5. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie

Trois mécanismes importants pourront appuyer la mise en œuvre de la stratégie décrite :

(i) l'appui de la recherche à travers la mise en place des comités régionaux ; **(ii) l'appui au fonctionnement des nouveaux organes (cadre de concertation, comité de pilotage) proposés** et ; (iii) le développement d'une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et rendre visibles ses résultats.

(i) Mise en place des Comités régionaux de la recherche agronomique :

Pour faciliter l'animation des CEP harmonisés, la réforme qui est en train d'aboutir dans l'installation des comités régionaux pour la recherche agronomique peut constituer un cadre d'échanges et de transfert des résultats de recherche et des innovations technologiques. Dans ce cadre, il s'agira de constituer des alliances stratégiques avec l'ensemble des acteurs (Partenaires au Développement, leaders d'opinions, Organisations de la Société Civile, leaders d'Organisations de Producteurs) autour de la nécessité de promouvoir les CEP harmonisés pour mettre en place un système de vulgarisation agricole efficace et durable.

(ii) Appui au fonctionnement des nouveaux organes

Pour jouer pleinement leur rôle d'avant-garde dans la mise en œuvre de l'approche CEP harmonisée, les nouveaux organes que sont le cadre de concertation, le comité de pilotage doivent bénéficier d'un appui financier. Ainsi, dans la planification consolidée, le MINEAGRIE et les Partenaires au Développement doivent tenir compte des activités de ces deux organes dans la budgétisation.

(iii) Une stratégie de communication pour soutenir l'harmonisation des CEP :

Il s'agira de renforcer l'alliance méthodologique entre clubs d'écoute communautaires et les CEP harmonisés afin de faciliter les échanges entre les communautés et aussi pour assurer la diffusion des acquis des CEP harmonisés. Une telle initiative a pour objet d'informer et de sensibiliser les divers types de public en vue de: (i) susciter leur adhésion et leur participation effective, (ii) obtenir les changements de comportement souhaités en faveur de l'application des bonnes pratiques et de la cohésion sociale et, (iii) partager les échanges d'expérience et la dissémination des résultats de la recherche. La stratégie de communication va aussi s'appuyer sur les médias publics et privés et sur une communication de proximité basée sur une intervention plus ciblée en direction des différentes catégories de la population.

5. Caractéristiques du Centre de Rayonnement et son évolution

Définition d'un centre de rayonnement :

Un centre de rayonnement est un site agricole pilote de grande envergure (de 5 à 10 ha ou plus) conçu pour démontrer, diffuser et enseigner des pratiques agricoles améliorées à une large communauté de producteurs (collines, communes ou provinces). Il sert de référence technique et pédagogique à l'échelle locale ou régionale.

Un centre de rayonnement est un pôle agricole de démonstration et d'apprentissage destiné à former les producteurs, tester des innovations et multiplier l'impact de bonnes pratiques agricoles à l'échelle communautaire.

Les objectifs principaux d'un centre de rayonnement

- Rayonner les bonnes pratiques agricoles vers les communautés environnantes ;
- Servir des centres de formation pratiques ;
- Accélérer l'adoption des technologies agricoles ;
- Encourager l'entrepreneuriat rural par l'accès au savoir et aux outils ;
- Structurer les filières locales : Production ➡ transformation ➡ commercialisation.

Les caractéristiques d'un centre de rayonnement : *Source : DOPEAE (2020-2027), MINEAGRIE (2020)*

Un centre de rayonnement est caractérisé par les éléments ci-après :

- Une grande superficie d'au moins 5 ha, exploitée d'une manière moderne et homogène ;
- Accès et utilisation des intrants performants : semences plus productives ; fumure organique, amendements, engrais, les produits phytosanitaires, les équipements agricoles adéquats ;
- Les producteurs sont acteurs du processus : observation, expérimentation, prise de décision collective ;
- Le lieu de capitalisation qui sert à mesurer l'impact des pratiques testées, recueillir des données de suivi-évaluation (rendement, coût, adoption) ;
- Rayonnement géographique à vocation de diffuser les innovations vers les collines ou communes voisines à travers les visites, les échanges ou répliques ;
- Un système efficace d'irrigation pour éviter de dépendre à la pluviométrie et produire toutes les saisons ;
- L'utilisation de nouvelles variétés, dont la caractéristique principale est souvent la résistance aux maladies avec une maturité précoce ;
- Nouvelles techniques de gestion visant la rétention d'humidité et la fertilité des sols ;
- Être connecté à la recherche et de la vulgarisation agricoles afin d'augmenter les niveaux physiques de production, la rentabilité économique des dépenses consacrées à ces activités
- Avoir des infrastructures de stockage des intrants et de production ;
- Avoir une stratégie de connexion au marché d'écoulement.

Étapes typiques de l'évolution d'un CEP vers un agropole ou pôle intégré

1. **CEP harmonisé/standard** : Superficie : 1 ha, groupement de 20-30 producteurs, apprentissage d'une saison.
2. **CEP renforcé** : Superficie : 2-3 ha, plusieurs groupes, sessions élargies.
3. **Centre de rayonnement** : Superficie : 5-10 ha, multi-filières, services associés, appui à d'autres CEP.
4. **Zone agricole** : Entrepôts, hangar, petit centre de transformation, pépinières, magasin d'intrants ;
Formations techniques, appui au crédit, commercialisation groupée ;
Centre reconnu, utilisé comme **référence locale ou provinciale**.
5. **Agropole ou pôle intégré** : Transformation, accès au financement, commercialisation ;
Intégrer toute la **chaîne de valeur** : production → transformation → marché ;
Mini-usine (huile, farine, séchage), centre de stockage, plateformes numériques ;
Comité multi-acteurs : commune, OP, secteur privé, projets ;
Création d'emplois, insertion des jeunes, développement de filières locales ;
Pôle économique rural contribuant à la sécurité alimentaire, aux revenus et à la résilience.

Conditions de réussite

Condition	Explication
1. Ancrage local	Terrain sécurisé, mis en commun des terres, travailler sur des grandes superficies, engagement des producteurs et autorités.
2. Capacités humaines	Maîtres formateurs, facilitateurs et producteurs formés, appui technique continu.
3. Partenariats	Ministères, partenaires au développement, ONG, coopératives, bailleurs et les privés.
4. Financement évolutif	Appui initial + autonomisation via production/transformation, Banques et les institutions de microfinance.
5. Suivi-évaluation rigoureux	Mesure d'impact, documentation, capitalisation.

6. Proposition de Feuille de Route

5.1. Produits des quatre axes

Le processus d'élaboration de la stratégie a été conduit en deux étapes : (i) l'organisation d'un dialogue national sur la « Mise en œuvre de l'approche Champs Ecoles des Producteurs harmonisés (CEP) au Burundi » avec la participation des institutions gouvernementales et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de projets à volet CEP harmonisé et ; (ii) la mise en place d'une équipe chargée de l'élaboration de la feuille route.

Les tableaux ci-dessous présentent les détails pour les produits de chaque axe stratégique. En particulier, les produits de la stratégie sont décrits au niveau de leurs : objectifs, acteurs, rubriques des coûts, cibles (y compris le timing) et activités principales pour la mise en œuvre de la stratégie.

Tableau 1. Axe 1 - LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE CEP HARMONISEE : 654 448 000 BIF soit 225.672 USD (1\$=2.900BIF)

Produit 1.1 : Cadre de concertation des acteurs impliqués dans l'approche CEP harmonisée/CR mis en place, validé et fonctionnel		
Objectif du produit : Promouvoir un cadre de concertation au sein duquel toutes les parties prenantes entretiennent des échanges permanents et prennent des décisions de manière concertée.		
Acteurs : Partenaires au Développement, MINEAGRIE et Unité de coordination DGAEVMA	Coûts: 39 966 000 BIF soit 13.781 USD - Réunion au niveau national : 2 nuitées, (Validation stratégie, mise en place cadre de concertation, 1 textes réglementaires, mobilisation ressources, validation du plan d'actions), Hébergement, restauration, déplacement pour 103 personnes (Partenaires au Développement, MINEAGRIE) décentralisé, administration, ONGs et Universités, MF) et matériels : 32 686 000 BIF - Réunion du cadre technique de concertation :4 réunion/an. (Hébergement, Restauration, déplacement de 15 personnes et matériels pour 4 rencontres) : 7 280 000 BIF	
Avril 2025	Objectifs, acteurs, mécanismes de fonctionnement et Protocole d'Entente, établis	MINEAGRIE - cabinet (Chef de file)
	Cadre technique de concertation mis en place, validé et fonctionnel	MINEAGRIE - cabinet (Chef de file)
	Mécanismes de fonctionnements réajustés et mis à jour	Cadre de concertation
Activité 1.1.1	Mettre en place un cadre de concertation	

Activité 1.1.2	Mettre en place les mécanismes de fonctionnement du cadre technique de concertation
Produit 1.2 - Un comité de pilotage mis en place et fonctionnel	
Objectifs du produit : Orienter la mise en œuvre du processus d'harmonisation et de l'évolution des CEP harmonisés vers les CRs.	
Acteurs : Partenaires au Développement et MINEAGRIE	Coûts: 31 893 000 BIF soit 10.998 USD - Réunion de coordination du comité de pilotage pendant 2jours (Restauration et frais de communication) :1 300 000 BIF - Réunion pour l'élaboration du programme (Restauration et frais de communication) :1 300 000 BIF - Réunion d'élaboration du plan d'action pendant 5 jours (Hébergement, déplacement et matériels) :12 950 000 BIF - 1 réunion de validation du plan d'action pour 103 personnes pendant une journée (déplacement, restauration, salle et matériel) :16 343 000 BIF

Mai 2025	TdRs indicatifs avec rôles et responsabilités des ministères et des Partenaires au Développement impliqués dans le comité, définis (ordonnance du Ministre)	MINEAGRIE- cabinet
Mai 2025	Comité de pilotage nommé et fonctionnel	MINEAGRIE– cabinet (Chef de file)
Mai 2025	Lignes guides pour orienter la planification et la mise en œuvre des activités CEP harmonisés, définies et en place	Comité de pilotage
Août 2025	Plan d'action 2025-2026	Comité de pilotage
Mai 2026	Evaluation du plan d'action 20252026 TdRs réajustés et mis à jour	Comité de pilotage
Activité 1.2.1	Nommer les membres du comité de pilotage	
Activité 1.2.2	Proposer les mécanismes de fonctionnement du comité de pilotage	
Activité 1.2.3	Développer un programme du comité de pilotage	
Activité 1.2.4	Elaborer un plan d'action annuel par l'unité de coordination	
Activité 1.2.5	Organiser une réunion de validation du plan d'action annuel par le cadre de concertation	
Produit 1.3 - Une unité opérationnelle des CEP harmonisés/CR à tous les niveaux mis en place		
Objectif du produit : Coordonner les projets/programmes à tous les niveaux et faciliter la formation du personnel des communes, des zones, des collines et la mise en œuvre harmonisée des CEP harmonisés et leur évolution vers les CRs		
Acteurs : Comité de coordination, DGA/EVMA MINEAGRIE/de Comité de pilotage	Coûts : 582 589 000 BIF soit 200.893 USD • <u>Unité nationale de coordination</u> : -Mise en place des mécanismes de fonctionnement à tous les niveaux (national et provincial) : 0 BIF -Equipement (matériels roulants :2véhicules) :300 000 000 BIF -Entretien véhicule et carburant : 44 100 000 BIF -Salaire de 2 chauffeurs : 9 600 000 BIF -Frais de mission (160 descentes sur terrain) :110 080 000 BIF -Matériels informatique et bureautique et entretien : photocopieuse, imprimantes,15 ordinateurs) 65 000 000 BIF -Communication, internet :6 600 000 BIF • <u>Unité provinciale de coordination</u> : -1Réunion de mise en place des unités provinciales et d'intériorisation des mécanismes de fonctionnement (Déplacement et per diem de 50 personnes : BPEAE : Administrations provinciale et communale : Partenaire au Développement : 47 209 000 BIF	

	-Réunion de sensibilisation sur l'évolution des CEP harmonisés vers les CR dans les curricula de formation dans les écoles techniques, professionnelles et universitaires :(à partir de l'année 3) : 0 F -Mobilité : 1 véhicule/BPEAE ; 2 motos/communes, vélo/zone (quantités à déterminer en fonction des besoins par province) (moto à rétrocéder aux utilisateurs après période à déterminer moyennant diminution des frais d'entretien) : (à partir de l'année3)	
Août 2025	Définir les objectifs, la composition, les mécanismes de fonctionnement et les responsabilités des acteurs impliqués dans l'Unité Opérationnelle (ordonnance du Ministre)	MINAGRIE - cabinet
Decembre 2025	Unité opérationnelle mise en place et fonctionnelle au niveau national	MINEAGRIE
Février 2026	Unité opérationnelle fonctionnelle en 5 provinces	DGAEVMA
Activité 1.3.1	Développer des mécanismes de fonctionnement à tous les niveaux	
Activité 1.3.2	Désigner les membres de l'Unité nationale de Coordination	
Activité 1.3.3	Désigner les membres de chaque unité provinciale de Coordination	
Activité 1.3.4	Organiser des sessions d'information/sensibilisation des parties prenantes sur l'intégration des CEP harmonisés dans les Centres de Rayonnement	
Activité 1.3.5	Organiser un atelier de sensibilisation sur l'intégration de l'approche CEP harmonisés dans les curricula de formation dans les écoles techniques, professionnelles et universitaires	
Activités 1.2.6.	Opérationnaliser le point focal CEP harmonisé/CR (Unité de coordination/DGMAVAE)	

TABLEAU 2. Axe 2 - UN DISPOSITIF EFFICACE D'ANIMATION DES CEP HARMONISES MIS EN PLACE : 1 351 723 000 BIF soit 466.111 USD (1\$=2.900BIF)

Produit 2.1 – UN MECANISME DE FORMATION DES MAITRES FORMATEURS MIS EN PLACE

Objectif du produit : Outiller les Maîtres Formateurs existants pour les rendre capables de dispenser une formation de qualité d'autres Maîtres Formateurs

Acteurs : Partenaires au Développement, MINEAGRIE, Projets et programmes, et unités nationale et provinciales de coordination)	Coûts: 515 550 000 BIF soit 184.454 USD - 1 Réunion d'élaboration du programme de formation des MF (Partenaires au Développement et unité de coordination : 19 personnes) :6 608 000 BIF - 1 Session de Recyclage des anciens MF sur deux semaines : honoraire +DSA pour 2 consultants internationaux agriculture et élevage et pour 2 MF nationaux ; DSA participants, transport, matériel didactique, certificats :50 942 000 BIF - 1 session de formation continue de 3 mois des nouveaux MF (2 par provinces,34 personnes) : honoraire +DSA pour 2 consultant nationaux MF agri- élevage : DSA participants, transport, matériel didactique, Coûts intrants : 342 000 000 BIF - Organisation d'une visite d'échange et d'expérience (à l'interne :50 personnes et à l'externe :10 personnes) :112 000 000 BIF
Mai- Décembre 2025	TdRs des Maîtres Formateurs définis et intégrés avec les autres tâches institutionnelles Partenaires au Développement et MIEAGRIE
Juillet 2025-Mars 2026	50 Maîtres Formateurs hautement qualifiés et pleinement capables de former les facilitateurs sur tous les aspects des CEP harmonisés /CR FAO & Partenaires au Développement
Juillet 2025-Mars 2026	34 Nouveaux Maîtres Formateurs formés provenant BPEAE sur 5 provinces Partenaires au Développement et MINAGRIE
Activité 2.1.1	Mettre à jour la base de données des Maîtres Formateurs et leurs profils
Activité 2.1.2	Elaborer le programme de recyclage pour la mise à niveau des anciens Maîtres Formateurs
Activité 2.1.3	Identifier les besoins et profils de formation pour les nouveaux Maîtres Formateurs
Activité 2.1.4	Sélectionner et recruter des formateurs pour la formation et le recyclage des anciens et nouveaux Maîtres Formateurs au niveau national et international en cas de besoin
Activité 2.1.5	Recycler les anciens Maîtres Formateurs
Activité 2.1.6	Organiser des visites d'échange d'expérience internes des Maîtres Formateurs recyclés
Activité 2.1.7	Former les nouveaux Maîtres Formateurs
Produit 2.2 - Facilitateurs formés sur les techniques d'animations des CEP harmonisés/CR	
Objectifs du produit : Rendre capables les facilitateurs d'animer les sessions d'apprentissage des producteurs dans les CEP harmonisés afin d'assurer un échange effectif d'information et une prise de décision	
Acteurs : Partenaires au Développement, Unité de Coordination et BPEAE	Coûts: 381 770 000 BIF soit 136.590 USD Mettre à jour la base de données des facilitateurs : 0 BIF 1 session de formation séquentielle en deux saisons 2024 et 2025 A de 232 facilitateurs par saisons en raison de 29 facilitateurs par région suivant le cycle de la culture ou de l'animal :374 000 000 BIF

	- 1 Session de 3 jours par an de présentation, diffusions et partage des innovations pour 30 personnes : 7 770 000 BIF	
Mars 2025	TdRs des facilitateurs (externes et internes) définis et intégrés avec les autres tâches institutionnelles	Unité de coordination BPEAE
Mai 2025	Plan de recyclage proposé par les unités opérationnelles, validé et mis en place	BPEAE DGAEVMA
Juillet 2025- Mars 2026	Session de formation de 232 facilitateurs pour les 2 saisons 2025A et 2026A	BPEAE DGAEVMA
Activité 2.3.1	Mettre à jour la base de données des facilitateurs et leurs profils (Pour mémoire)	
Activité 2.3.2	Elaborer le programme de recyclage pour la mise à niveau des anciens facilitateurs en cas de besoin	
Activité 2.3.3	Recycler les anciens Facilitateurs en cas de besoin	
Activité 2.3.4	Identifier les besoins et profils de formation pour les nouveaux facilitateurs	
Activité 2.3.5	Organiser des visites d'échange d'expérience internes et externes des Facilitateurs	
Activité 2.3.6	Former les nouveaux Facilitateurs	
Activité 2.3.7	Mettre en place un partenariat entre les institutions recherches et Vulgarisation assurant des recyclages de qualités tenant compte des orientations du MINEAGRIE	
Produit 2.3 - Un dispositif de Suivi Evaluation mis en place		
Objectif du produit : Mettre en place un dispositif de S&E CEP harmonisés et leur évolution vers les CR à tous les niveaux) (National, provincial, communal, collinaire)		
Acteurs : MINEAGRIE, Unité de coordination, cadre technique de concertation et Partenaires au Développement	Coûts: 458 403 000 BIF soit 164.008 USD Organiser une session de 2 jours de validation du système de S&E pour 65 participants : 5 380 0000 BIF Désigner un point focal S&E : 0 BIF 1 Réunion d'1 journée d'appropriation du S&E pour 103 participants : 16 343 000 BIF Elaborer Outils de collecte des données de S&E (268 tablettes) : 402 000 000 BIF Acquérir un ordinateur pour le responsable du S&E au niveau national : 3 000 000 BIF Acquérir des Matériels informatiques et bureautique et entretien : photocopieuse, imprimantes,) 20 000 000 BIF Mettre en place d'un logiciel informatique pour collecte et analyse données :1 500 000 BIF	

	- Organiser une Session de formation de 3 jours sur l'utilisation du logiciel pour les responsables du S&E et de l'unité de coordination au niveau national (20) + honoraire du formateur : 2 000 000 BIF - Organiser une Session de formation d'1 journée sur l'utilisation des tablettes pour 34 personnes (unité provinciale): déplacement et restauration : 2 780 000 BIF - Appuyer la Communication et l'installation internet : 5 400 000 BIF	
Mai 2025	Les mécanismes de fonctionnement, les acteurs responsables de la coordination du SE ainsi que leurs tâches, sont définis et intégrés au système de suivi évaluation nationale. Y compris un point focal pour le suivi des interventions CEP harmonisé au sein du MINEAGRIE, désigné et actif	MINEAGRIE
Mai 2025	Proposition pour le dispositif S&E, y compris la coordination et les canevas, développée et distribuée	MINEAGRIE
Juillet 2025	Dispositif S&E validé, fonctionnel et adopté par les projets. Lignes directrices du dispositif publiées et distribuées	Cadre de concertation
Activité 2.4.1	Harmoniser un système de S&E pour les acteurs impliqués dans les CEP harmonisés	
Activité 2.4.2	Désigner un point focal S&E CEP harmonisé dans le MINEAGRIE	
Activité 2.4.3	Intégrer des indicateurs des CEP dans le système de S&E du MINEAGRIE	
Activité 2.4.4	Doter des moyens techniques, matériels et logistique permettant un bon fonctionnement du S&E des CEP harmonisés	

Tableau 3. Axe 3 - DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE DE CHAMPS ECOLE DES PRODUCTEURS MIS A LA DISPOSITION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES :

172

927 000 BIF, soit 59.630 USD (1\$=2.900 BIF)

Produit 3.1 - UN GUIDE METHODOLOGIQUE DE MISE EN PLACE DES CR EST ELABORE ET MIS A LA DISPOSITION DES ACTEURS	
Objectif du produit : Rendre disponible à tous les acteurs impliqués un Guide Méthodologique des Centre de Rayonnement (CR)	
Acteurs : MINEAGRIE, Partenaies au Développement, Institutions de recherche, ONG, MF	Coûts : 34 704 000 BIF - Retraite pour l'élaboration du Guide Méthodologique sur les CR (15 personnes pour 5 jours) : 10 202 000 BIF - Traduction du Guide Méthodologique de mise en place des CR en Kirundi (4 personnes pour 15 jours) et Multiplication du GMH-CEP harmonisé/CR (400 exemplaires de 50 pages chacun) : 24 502 000 BIF

Aout 2024	Un guide méthodologique de mise en place des CR (qui n'existe pas encore) est élaboré.	MINEAGRIE
Aout 2024		DGAEVMA, FAO (Toute l'équipe d'élaboration de la feuille de route)
Aout 2024		DGAEVMA Partenaires au Développement, ONG
Activité 3.1.1	Elaborer un guide méthodologique sur les CR.	
Activité 3.1.2	Traduire en Kirundi, multiplier et diffuser le GMH-CEP harmonisé/CR.	
Produit 3.2 - UN SYSTEME DE REVISION DES CURRICULA DE FORMATION (INTEGRANT LES ASPECTS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES) MIS EN PLACE		
Objectifs du produit : Développer un système de révision de curricula de formation CEP, en collaboration avec la recherche (ISABU, Universités, ...), capable de répondre à la nécessité de mise en œuvre des activités CEP harmonisés/CR		
Acteurs : DGMVAE et autres Directions Générales concernées, Partenaires au Développement, ONG ; Institutions de recherches, Maîtres Formateurs	Coûts : 33 129 000 BIF - Produire des curricula de fomation (équipe technique de 20 personnes pour 3 jours) - Produire des guides thématiques pour les facilitateurs - Traduire les curricula de formation et les guides thématiques en Kirundi (4 personnes pour 30 jours)	
Aout 2024	Les rôles et les responsabilités d'une équipe chargée de la révision des curricula de formation sur l'approche CEP harmonisée sont définis.	Unité de coordination
Aout 2024	Des curricula de formation et des guides thématiques pour les facilitateurs, traduits en langue nationale, sont produits et diffusés.	DGAEVMA
Activité 3.2.1	Définir les rôles et responsabilités d'une équipe chargée de la révision des curricula de formation sur les CEP évoluant vers les CR.	
Activité 3.2.2	Produire, traduire en Kirundi et diffuser des curricula de formation et des guides thématiques pour les facilitateurs.	
Produit 3.3 - LES CAS DE SUCCES DES CEP HARMONISES DOCUMENTES, CAPITALISES ET DIFFUSES DANS LES CENTRES DE RAYONNEMENT		

Objectif du produit : Diffuser à tous les acteurs CEP harmonisés des cas de succès afin de capitaliser les expériences CEP réussies pour les capitaliser dans les Centres de Rayonnement		
Acteurs : DGAEVMA et autres Directions Générales concernées, Partenaires au Développement, ONG, Institutions de recherche, Maîtres Formateurs	Coûts : 105 094 000 BIF Séminaires de formation (180 facilitateurs pour les techniques de collecte des données) : 64 200 000 BIF Traduction des outils de collecte des données existants/produits (1 consultant pour 10 jours) : 3 002 000 BIF Collecte et traitement des données sur les leçons tirées et les bonnes pratiques remarquées au niveau des CEP harmonisés (18 personnes pour 3 jours de terrain) : 19 388 000 BIF Documenter les CEP harmonisés évolués vers les CR qui ont bien réussi et ceux qui ont échoué : (9 personnes pour 3 jours de terrain) : 9 695 000 BIF Compiler les données traitées dans un document à publier (2 personnes pour 5 jours à Bujumbura) et Multiplier le document compilés (50 livres de 100 pages) : 8 809 000 BIF	
Avril-Mai 2025	Les acteurs impliqués dans la collecte et le traitement des données sont recyclés.	DGAEVMA, Partenaires au Développement, ONG
Septembre 2024	Les outils de collecte de données (déjà existant et produits) sont traduits en Kirundi.	DGAEVMA, Partenaires au Développement, ONG
Avril-Mai 2025	Des données sur les leçons tirées et les bonnes pratiques au niveau des CEP harmonisés sont progressivement collectées, traitées et partagées aux différents acteurs.	DGAEVMA, Partenaires au Développement, ONG
Avril-Juin 2025	Des cas de succès et d'échec pour l'évolution des CEP harmonisés vers les CR sont progressivement documentés.	DGAEVMA, Partenaires au Développement, ONG
Mai 2025-Mai 2026	Le matériel sélectionné est réorganisé et diffusé sous forme de publications en langue nationale.	DGAEVMA, FAO, Partenaires au Développement
Activité 3.3.1	Renforcer les capacités des acteurs sur la collecte des données.	
Activité 3.3.2	Traduire en Kirundi les outils de collecte des données.	
Activité 3.3.3	Collecter et traiter les données sur les leçons tirées et les bonnes pratiques au niveau des CEP harmonisés pour les partager avec les différents acteurs.	
Activité 3.3.4	Documenter les CEP harmonisés évolués vers les CR qui ont bien réussi et ceux qui ont échoué, et présenter les causes derrière cet état des lieux pour servir de référence.	

Activité 3.3.5	Réorganiser le matériel sélectionné et élaborer des publications (et autre matériel de communication) ciblées et simples.
Activité 3.3.6	Diffuser les publications (et autre matériel de communication) en langue nationale.

Tableau 4. Axe 4 - MÉCANISMES DE PÉRENNISATION DES ACQUIS DES CEP HARMONISÉS MIS EN PLACE : 7 522 462 000 BIF, soit 2 593 952 USD (1\$=2.900BIF)

Produit 4.1 - UN RESEAU D'ANIMATION DES CEP HARMONISÉS FONCTIONNEL		
Objectif du produit : Mettre en place un réseau d'animateurs (Maîtres Formateurs et facilitateurs) CEP harmonisé fonctionnel		
Acteurs : DGAEVMA et autres Directions Générales concernées, Partenaires au Développement, ONG, MF, Facilitateurs	Coûts : 195 962 000 BIF - Concevoir une base de données incluant tous les acteurs et ressources humaines CEP harmonisés disponibles : 5 000 000 BIF - Visites d'échanges d'expérience à l'extérieur du pays (20 personnes pour 7 jours au Bénin) et à l'intérieur du Pays (456 facilitateurs) : 120 000 000 BIF - Séminaire de formation des MF (50 personnes pour 5 jours + consultant international) : 47 308 000 BIF - Recycler les membres du réseau : 23 654 000 BIF	
Javier 2025- Mars 2026	Des textes réglementaires régissant le réseau sont élaborés.	MF
Avril 2026	Une base de données incluant tous les acteurs et ressources humaines CEP harmonisés disponibles est conçue.	DGAEVMA, Partenaires au Développement, ONG
Mai 2026	Une plate-forme nationale des MF est mise en place.	MF
Octobre 2024	Une visite d'échanges d'expérience à l'extérieur du pays est organisée.	DGAEVMA Partenaires au Développement
Août 2024	Un séminaire de renforcement des capacités des MF est organisé.	DGAEVMA, Partenaires au Développement
Mai 2025	Les membres du réseau sont recyclés.	MINEAGRIE, Partenaires au Développement, ONG
Activité 4.1.1	Elaborer les textes règlementaires régissant le réseau.	
Activité 4.1.2	Concevoir une base de données incluant tous les acteurs et ressources humaines CEP harmonisés disponibles (MF, Facilitateurs).	
Activité 4.1.3	Mettre en place une plate-forme nationale des MF/Facilitateurs	

Activité 4.1.4	Organiser des visites d'échanges d'expérience à l'extérieur du pays(MF) et à l'intérieur du Pays (Facilitateurs).
Activité 4.1.5	Renforcer les capacités des membres du réseau (MF et Facilitateurs) sur son fonctionnement.
Activité 4.1.6	Recycler les membres du réseau.
Produit 4.2 – LES PRODUCTEURS AYANT PARTICIPE AUX FORMATIONS CEP HARMONISES SONT RENFORCES, REGROUPES EN COOPERATIVES ET CONNECTES AUX MARCHES	
Objectifs du produit : Sensibiliser les producteurs formés dans les CEP harmonisés à se regrouper en coopératives et mettre à l'échelle les acquis en s'intégrant dans les Centres de Rayonnement.	
Acteurs : DGAEVMA et autres- Directions Générales concernées, Partenaires au Développement, ONG, MINEAGRIE, Administration, MF	Coûts : 59 500 000 BIF Cartographie les producteurs et les OP bénéficiant des acquis des CEP harmonisés, CR déjà existés: 4 500 000 BIF Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les CEP harmonisés évoluant vers les CR (7 personnes pour chaque commune, 6 du BPEAE, 1 représentant de la confédération des OP au niveau province, et 2 du Bureau administratif provincial ; pour chacune des 5 provinces) : 55 000 000 BIF
Mai 2025	Des OP bénéficiant des acquis des CEP harmonisés, CR déjà existés sont cartographiés. DGAEVMA
Mai 2025-Juillet 2026	Des mécanismes pour le réseautage à différents niveaux géographiques des groupes ayant reçu la formation CEP harmonisé sont définis. DGAEVMA, MF
Septembre 2026	Des réseaux des groupes ayant bénéficié de la formation CEP harmonisé sont mis en place. DGAEVMA, MF
Aout 2024	Des séances d'information et de sensibilisation sur l'intégration de l'approche CEP harmonisée dans les Centres de Rayonnement sont organisées. MINEAGRIE
Activité 4.2.1	Développer une cartographie des OP bénéficiant des acquis des CEP harmonisés, CR déjà existés (typologies et lieux) dans chaque province.
Activité 4.2.2	Définir les mécanismes pour le réseautage à différents niveaux géographiques des groupes ayant reçu la formation CEP harmonisée.
Activité 4.2.3	Mettre en place des réseaux des groupes ayant bénéficié de la formation CEP harmonisée.
Activité 4.2.4	Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur les CEP harmonisés évoluant vers les CR.
Produit 4.3 – UN SYSTEME D'ACCOMPAGNEMENT DES MEILLEURS CEP HARMONISES /CR EST ETABLI : 2 600 000 USD	

Objectif du produit : Prévoir un fond d'accompagnement à tout CEP harmonisé mis en place pour la pérennisation des acquis.		
Acteurs : DGAEVMA et autres Directions Générales concernées, Partenaires au Développement, ONG	Coûts : 7 267 000 000 BIF - Faire fonctionner un CEP harmonisé (subvention maximale/Equivalent de 3.000 USD/CEP/an) - Accompagner financièrement et matériellement les meilleurs CEP harmonisés après graduation (intrants et matériels agricoles, hangars de stockage, unités de transformation,.): 7 192 238 000 BIF - Evaluer l'impact de l'accompagnement financier et matériel accordé aux CEP harmonisés (12 équipes de 2 personnes chacune, pendant 10 jours ; 4 superviseurs et un coordinateur pendant 12 jours) : 74 762 000 BIF	
Mai 2024 – Décembre 2026	Des CEPs harmonisés mis en place sont appuyés pour leur fonctionnement.	DGAEVMA Partenaires au Développement, ONG
Mai 2024 – Décembre 2026	La thématique « caisse de résilience » est incluse dans les programmes d'apprentissage de tout CEP harmonisé mis en place.	DGAEVMA
Mai 2024 – Décembre 2026	Après graduation, les meilleurs CEP harmonisés sont accompagnés financièrement et matériellement.	DGAEVMA
Janvier 2025 – Décembre 2026	L'impact de l'accompagnement financier et matériel accordé aux CEP harmonisés est périodiquement évalué.	DGAEVMA
Activité 4.3.1	Mettre en place et appuyer le fonctionnement d'un CEP harmonisé (3000 USD/CEP/an).	
Activité 4.3.2	Encourager les membres des CEP harmonisés à adopter la caisse de résilience dans leurs activités.	
Activité 4.3.3	Accompagner financièrement et matériellement les meilleurs CEP harmonisés après graduation suivant l'activité focale d'apprentissage, au moins 3 CEP harmonisés/commune.	
Activité 4.3.4	Evaluer l'impact de l'accompagnement financier et matériel accordé aux CEP harmonisés.	
Total Général Axes 1 à 4		9 701 561 390 BIF, soit 3 471 042 USD (1\$=2795 BIF)

5.2. Proposition de Feuille de Route

Les tableaux ci-dessous présentent la feuille de route pour l'harmonisation et le renforcement de l'approche CEP harmonisée préparée sur la base des 4 axes stratégiques. La feuille de route inclut les cibles prioritaires pour les produits de chaque axe stratégique sur la période 2025-2026 comme proposé par l'équipe mise en place à l'issue de l'atelier de dialogue national sur la « Mise en œuvre de l'approche Champs Ecoles des Producteurs harmonisée (CEP) au Burundi ».

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Activité 1. Harmoniser un système de S&E pour les acteurs impliqués dans CEP	Unité de Coordination des Projets/Programmes/Partenaires au Développement	Unité de Coordination des Projets/Programmes/Partenaires au Développement	21 723 000	1 session de 2 jours de validation du système de S&E pour 65 participants: 5 380 000 BIF, - 1 Réunion d'1 journée d'appropriation du S&E pour 103 participants : 16 343 000 BIF
Activité 2. Désigner un point focal S&E CEP dans le MINEAGRIE	MINEAGRIE	MINEAGRIE	0	
Activité 3. Doter des moyens techniques, matériel et logistique permettant un bon fonctionnement du S&E des CEP	DGA/EVMA & Partenaires au Développement	MINEAGRIE/Partenaires au Développement	436 680 000	Outils de collecte des données de S&E (268 tablettes): 402 000 000 BIF, Achat d'un ordinateur pour le responsable du S&E au niveau national: 3 000 000 BIF, Matériels informatiques et bureautique et entretien : photocopieuse, imprimantes): 20 000 000 BIF, Mise en place d'un logiciel informatique pour collecte et analyse données: 1 500 000 BIF, - Session de formation de 3 jours sur l'utilisation du logiciel pour les responsables du S&E et de l'unité de coordination au niveau national (20) + honoraire du formateur: 2 000 000 BIF, - 1 Session de formation d'1 journée sur l'utilisation des tablettes pour 34 personnes (unité provinciale) : déplacement et restauration : 2 780 000 BIF, - Communication et installation internet : 5 400 000 BIF
Activité 4. Intégrer dans le système de S&E du MINEAGRIE des indicateurs permettant le S&E des CEP	DGA/EVMA & Partenaires au Développement	MINEAGRIE	0	
Total produit 2.3			458 403 000	
Total Axe 2			1 351 723 000	

[illegible]